

**Entre absence de chez-soi et recherche de stabilité :
Parcours de mal-logement chez les HsH et personnes trans*
concerné·es par le travail du sexe et/ou la prostitution.**

3

Colophon

Auteur·es : Ana Daniela Dresler & Mauro Striano

Comité d'accompagnement : Muriel Allart, Caroline Georges,
Nicolas Horvat, Isabelle Jaramillo,
Guilhem Lautrec, Renaud Maes,
Muriel Vander Ghinst.

Avec le soutien de : Fondation Roi Baudoin
Novembre 2025

Mode de citation suggéré : Dresler, A.D. & Striano, M. (2025)

Entre absence de chez-soi et recherche de stabilité : Parcours de mal-logement chez les HsH et personnes trans* concerné·es par le travail du sexe et/ou la prostitution.

Alias asbl



Plus d'infos : alias.brussels

Nous contacter : contact@alias.brussels

 : alias.bxl



ce symbole représente
le mot 'traduction' dans tout le dossier



Table des matières

1	Introduction	— p.9
2	Un regard quantitatif : le mal-logement comme enjeu majeur	— p.11
3	Méthodologie	— p.14
a	Déroulement de la recherche qualitative	— p.14
b	A propos de l'échantillon qualitatif	— p.15
c	Le vécu des répondant·es selon la typologie européenne d'exclusion liée au logement (ETHOS)	— p.16
4	Expériences vécues de mal-logement	— p.18
a	En rue : entre ruptures et stratégies de survie	— p.18
b	Les hébergements d'urgence : limites structurelles des dispositifs	— p.19
c	Le passage par les centres d'accueil pour demandeur·euses d'asile et leurs limites	— p.20
d	Les solutions d'hébergement LGBTQIA+ : entre protection partielle et insécurité persistante	— p.24
i	<i>Un hébergement communautaire sous contraintes</i>	
ii	<i>Des solutions pour demandeur·euses d'asile : entre soulagement provisoire et enfermement symbolique</i>	
iii	<i>Hébergements communautaires non agréés : entre solidarité et cohabitation forcée</i>	
e	Chez des tiers : conditions de logement déterminées par autrui	— p.27
i	<i>Connaissance, ami·es ou famille: logement avec des limitations variables</i>	
ii	<i>Collègues TDS: logement de « travail »</i>	
iii	<i>Rencontres fortuites : logement en échange de sexe</i>	
iv	<i>« Partenaire » : logement avec relation affective ou sexuelle</i>	
f	Le logement précaire : une dépendance aux réseaux informels	— p.33
g	Appartements de travail : professionnalisation des réseaux informels	— p.34
i	<i>Les « plazas » : rotation de logement rapide à des prix prohibitifs</i>	
ii	<i>Les appartements de travail à long terme : entre tolérance du TDS et perpétuation des logers abusifs</i>	
iii	<i>Le système du « 50/50 » : une autre forme de précarité organisée</i>	
h	Hôtels : usages pluriels entre refuge temporaire et lieu de travail	— p.38
i	Airbnb, Booking et Spotahome : une autonomie fragile	— p.39
j	Le logement inadéquat :	— p.41
i	<i>Surpeuplement : absence d'intimité et de confort</i>	
ii	<i>Logement indigne : débrouille dans un cadre dégradé</i>	
iii	<i>Le cas d'Yser : entre nécessité professionnelle et rejet social</i>	
5	Constats transversaux sur le mal-logement	— p.47
a	Nomadisme et pratiques de mobilité stratégique	— p.47
b	Solidarité et tensions entre pair·es	— p.49
c	Discriminations dans l'accès au logement	— p.51
d	Obstacles structurels et manque de solutions adaptées	— p.53
i	<i>Un manque de suivi et d'accompagnement</i>	
ii	<i>Des structures inadaptées aux besoins des personnes LGBTQI+ et des travailleur·euses du sexe</i>	
iii	<i>Des délais administratifs longs</i>	
e	Impact du logement sur la précarité économique	— p.54
f	Impact sur la santé, santé mentale et la vie quotidienne	— p.56
g	Stratégies d'adaptation et aspirations	— p.59
i	<i>adaptation</i>	
ii	<i>aspirations</i>	
iii	<i>continuum</i>	
6	Conclusion : Des logements sécurisés et inclusifs comme priorité	— p.65
	Bibliographie	— p.69



Cette valise n'est jamais vraiment vide.

On est toujours prêt à repartir,
on ne sait jamais combien de temps on va
pouvoir rester ici.

Introduction

Le logement constitue l'une des principales préoccupations des bénéficiaires d'Alias, à savoir des personnes trans*-¹ et des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HsH) en échange d'argent ou de services.

Pour de nombreux·ses bénéficiaires d'Alias, le logement ne constitue pas seulement un lieu de vie mais il devient également un outil de travail. L'espace privé est souvent utilisé comme espace professionnel, notamment pour recevoir les clients. Dans ce contexte, disposer de son propre chez-soi est perçu comme un choix volontaire d'indépendance, permettant d'éviter le travail en club, en rue ou en colocation. Ce choix est motivé par la recherche de sécurité, de contrôle et d'hygiène. Ainsi, l'accès à un logement stable influence directement les conditions d'exercice du travail du sexe, en termes de régularité, de sécurité et de santé.

Le logement constitue aussi un levier essentiel d'inclusion sociale (Ben Haman et al, 2021). Sans logement stable, il est difficile d'obtenir une adresse administrative, ce qui complique l'accès aux droits sociaux, à la mutuelle, à un emploi déclaré, etc. A contrario, dans l'expérience de plusieurs personnes interviewées dans le cadre de cette étude, un logement indépendant peut représenter une étape déterminante pour mettre fin à l'activité de prostitution: reprise d'études, projets d'achat immobilier, développement professionnel. En ce sens, le logement agit comme une passerelle entre précarité et autonomisation socio-économique.

Selon les derniers rapports d'activités d'Alias, le public accompagné par Alias se situe majoritairement dans la catégorie d'habitat précaire de la typologie ETHOS (FEANTSA, 2007). Outre les situations d'hébergement temporaire chez des proches (famille, ami·es, etc.), une diversité de configurations résidentielles précaires se manifeste, incluant l'hébergement à l'hôtel, les locations de courte durée via des plateformes comme Airbnb, le recours à des «marchands de sommeil», logement

en échange de services sexuels, ou encore chambres louées à la semaine à des prix exorbitants.

À Bruxelles, les outils disponibles pour recenser les personnes en situation d'habitat précaire sont encore limités, rendant difficile la visibilité de ces situations de mal-logement. Ce manque de données contribue à ce que ces réalités soient classées dans la catégorie du «sans-abrisme caché»⁻². En conséquence, nous disposons de peu d'informations sur les conditions de vie et les facteurs motivant le choix de telles solutions d'hébergement. Ce type d'exclusion étant peu visible, il est rarement pris en compte dans l'élaboration de politiques publiques et de services adaptés aux besoins de ce public.

Grâce à un soutien financier de la Fondation Roi Baudouin, Alias, en collaboration avec l'ULB, a décidé d'approfondir cette problématique à travers plusieurs axes :

- Explorer les formes de mal-logement et leurs conséquences sur les conditions de vie des bénéficiaires : à l'aide de données qualitatives, il s'agira de mieux comprendre les réalités vécues et de préciser la typologie ETHOS, notamment les formes d'habitat précaire, pour affiner la description de l'exclusion résidentielle rencontrée ;
- Examiner le non-recours aux services, notamment pour personnes sans-abri et demandeur·euses d'asile, et en analyser les causes potentielles ;
- Mieux comprendre les parcours des personnes hébergées temporairement chez des tiers, en recueillant des informations sur les modes d'accès à ce type d'hébergement, les effets du sans-abrisme caché sur la santé physique et mentale ;
- Analyser le lien entre le recours au travail du sexe et la nécessité de subvenir aux besoins liés au logement, notamment au paiement du loyer ;
- Identifier les stratégies informelles mises en place par les travailleur·euses du sexe (TDS) pour pallier l'absence de solutions de logement ;
- Repérer les obstacles à l'accès à un logement stable et adapté, en s'attardant notamment sur ceux liés à



2

Un regard quantitatif : le mal-logement comme enjeu majeur

Alias recueille, de manière anonyme, des informations démographiques ainsi que des données relatives à la situation de logement, au statut administratif et aux ressources économiques de ses bénéficiaires. Ces informations sont collectées progressivement par les travailleur·euses sociaux de l'équipe, au fil des rencontres avec les personnes accompagnées.

Consciente de la sensibilité de certaines questions, l'association veille à ne pas exercer de pression sur les bénéficiaires et à attendre le moment opportun pour les aborder. Ainsi, il est plus fréquent de disposer de données complètes concernant des personnes rencontrées à plusieurs reprises et avec lesquelles un lien de confiance s'est établi. Les données recueillies ne sont donc pas exhaustives et présentent des variations selon les variables considérées. C'est pourquoi, pour chaque indicateur, nous précisons le nombre d'observations (n) sur lequel repose l'analyse.

Au cours des trois dernières années, l'équipe a toutefois renforcé ses efforts de collecte. L'analyse menée sur cette période montre qu'à mesure que la proportion de données disponibles augmentait, les résultats ont évolué de manière cohérente. Dans certains cas, une précarité accrue est apparue, notamment en matière de mal-logement et d'absence de titre de séjour. Néanmoins, les constats généraux n'ont pas été bouleversés, ce qui conduit l'équipe à considérer les données comme globalement fiables.

En 2024, 318 personnes ont bénéficié au moins une fois d'un accompagnement individuel. Parmi elles, 58,2% sont des Hsh, tandis que 41,8% sont des personnes trans*.

Des informations sur l'origine sont disponibles pour 291 bénéficiaires, représentant 37 nationalités différentes. Les quatre pays les plus représentés sont : le Brésil (19,9%), le Maroc (14%), la Colombie (10,7%), et le Venezuela (9,6%). L'Amérique latine reste la région la plus représentée parmi les bénéficiaires d'Alias en 2024, avec plus de la moitié d'entre eux (55,7%). L'Afrique du Nord et l'Asie Occidentale suivent avec 25,7%, puis l'Europe –

la profession, au statut administratif et à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ;

- Alimenter le débat public sur les difficultés rencontrées par les TDS en matière de logement.

Le rapport s'ouvre sur une approche quantitative, à partir des données collectées par Alias en 2024 auprès de son public. Il se poursuit avec la partie centrale de la recherche, de nature qualitative, reposant sur 18 entretiens menés avec des bénéficiaires. Dans cette section, nous passerons en revue les différentes formes de mal-logement identifiées. Seront ensuite abordées des observations transversales, dont les spécificités liées à l'intersection entre migration et travail du sexe, les discriminations et obstacles en matière de logement, ainsi que les liens entre mal-logement, sécurité et santé, tant physique comme mentale.

Le rapport se conclura par une exploration des aspirations exprimées par les TDS rencontrées et par une série de recommandations issues des entretiens.



↑ Le bracelet a les couleurs du drapeau colombien

→ Este es un regalo que me envió mi hermanita de Colombia - c'est un cadeau que ma petite sœur m'a envoyé de Colombie (traduction de l'espagnol).

y compris des ressortissant·es Belges - (15,9 %), l'Afrique subsaharienne (2 %) et enfin l'Asie (0,7 %).

Origine des bénéficiaires

connue pour n = 291 (2024)

Amérique Latine	55,7 %
Brésil	19,9 %
Colombie	10,7 %
Venezuela	9,6 %
Afrique du Nord et	25,7 %
Asie Occidentale	
Maroc	14,0 %
Europe	15,9 %
Afrique subsaharienne	2,0 %
Asie	0,7 %

L'âge moyen des personnes bénéficiant d'un accompagnement individuel est de 33,8 ans (information connue pour n = 233). Plus de la moitié d'entre elles ont entre 25 et 34 ans : 26,2% ont entre 25 et 29 ans, 25,6% entre 30 et 34 ans. Par ailleurs, 15 % sont âgés de 35 à 39 ans, et 14,2% ont entre 40 et 44 ans.

Au-delà des données démographiques, Alias collecte également des informations sociales concernant la situation de logement, la situation financière et la situation administrative des bénéficiaires. Pour la troisième année consécutive, le logement reste la principale thématique abordée lors des accompagnements individuels. La recherche d'un logement abordable demeure une préoccupation majeure. En effet, ces dernières années, l'ampleur du manque de logements abordables est apparue avec une acuité croissante.

En 2024, Alias dispose de données sur les conditions de logement de 252 bénéficiaires. Près de trois quarts des bénéficiaires vivent dans une situation de mal-logement ou sont sans domicile (74%). Parmi eux, 57,5% occupent un logement précaire, répartis comme suit : 24,3% sont hébergés chez un tiers, 11,4% vivent dans des appartements de travail, 4,3% logent en chambre d'hôtel ou Airbnb, 3,2% vivent sous la menace d'une expulsion, et 1,1% sont confrontées à des situations de violences domestiques. Pour 13,2% des personnes accompagnées, le type d'habitat précaire n'a pas été précisé. Il est donc probable que la part réelle de certaines catégories de logement précaire soit en réalité plus élevée que celle qui ressort des données actuelles.

Depuis 2022, la proportion de bénéficiaires en situation de logement précaire n'a cessé d'augmenter, passant de 49,2% en 2022 à 54,9% en 2023, puis à 57,5% en 2024. Cette hausse pourrait refléter la difficulté croissante d'accéder à un logement abordable,

mais elle est aussi probablement liée aux efforts accrus de l'équipe d'Alias pour mieux documenter cette problématique.

Concernant le reste, 9,3% des personnes sont sans logement, principalement hébergées dans un centre d'accueil pour demandeur·euses d'asile (5,2%). Par ailleurs, 5,2% sont en situation de sans-abrisme, dont 4,4% vivant en rue et 0,8% en hébergement d'urgence. De plus, 2,4% occupent un logement inadéquat, incluant des structures provisoires non conventionnelles, des squats ou des situations de surpeuplement sévère. Enfin, 21,4% bénéficient d'un logement stable et adapté.

Concernant les revenus ($n = 303$), 14,1% ont un contrat de travail, 27,6% perçoivent une aide sociale (principalement un revenu d'intégration sociale) et 58,2% n'ont pas de revenu officiel. Si l'on examine spécifiquement la situation de logement des bénéficiaires sans revenu déclaré (données disponibles pour $n = 152$), il apparaît que 9 sur 10 sont en situation de mal-logement (90,8%). En effet, 75% vivent en logement précaire, principalement chez des tiers (35,5%) ou dans des appartements de travail (17,8%). Seuls 9,2% disposent d'un logement stable.

En ce qui concerne le statut administratif ($n = 325$), 38,8% des personnes n'ont pas de permis de séjour, 41,2% sont de nationalité belge ou disposent d'un permis de séjour de longue durée, 16% ont introduit



une demande de protection internationale et 4% possèdent un permis de séjour temporaire. La situation de logement des bénéficiaires sans permis de séjour est particulièrement préoccupante : parmi les 97 personnes dont nous connaissons la situation, 87,6% vivent en logement précaire, dont 33% chez des tiers et 23,7% dans des appartements de travail. Par ailleurs, parmi les 52 demandeur·euses de protection internationale dont la situation de logement est connue, 21,2% seulement résident dans un centre d'accueil géré par Fedasil, la Croix-Rouge, le Samusocial ou Le Refuge.

L'analyse des données révèle un lien évident entre le mal-logement et l'absence de revenus officiels, ainsi qu'entre mal-logement et précarité administrative. Lorsque l'on isole les personnes sans revenu et sans permis de séjour, la part des bénéficiaires en logement précaire augmente considérablement : elle s'élève à 57,5% pour l'ensemble du public accompagné, grimpe à 75% pour les personnes sans revenu, et atteint 87,6% pour celles sans titre de séjour. L'augmentation du mal-logement ne se traduit pas nécessairement par une hausse du nombre de bénéficiaires en centres pour sans-abri, mais plutôt par une montée en puissance des solutions informelles et précaires, tels que l'hébergement chez des tiers, des sous-locations précaires, etc.

Enfin, si l'on se penche sur les bénéficiaires vivant en logement précaire ($n = 161$), la répartition par genre montre une relative parité : 49,7% sont des personnes trans* et 50,3% des HsH. Toutefois, si l'on considère la répartition générale des bénéficiaires d'Alias (environ 60% HsH et 40% personnes trans*), il apparaît que la précarité du logement concerne davantage les personnes trans*.

En matière de revenus, la majorité des bénéficiaires en logement précaire n'ont pas de source officielle (72,6%). Seuls 7,6% disposent d'un contrat de travail, 16,6% perçoivent une aide sociale, et pour 3,2%, l'information n'est pas connue. Il est frappant de constater que, pour beaucoup de personnes, le fait de disposer d'un revenu officiel – qu'il s'agisse d'un salaire ou d'une allocation sociale – ne suffit pas à garantir l'accès à un logement stable et adapté. Cette situation s'explique sans doute par la pénurie de logements abordables à Bruxelles (OECD, 2024 ; Dessouroux et al, 2016) et, comme nous le verrons plus loin, par les discriminations auxquelles les personnes accompagnées par Alias sont confrontées.

Concernant le statut administratif, plus de la moitié des bénéficiaires en logement précaire n'ont pas de titre de séjour (53,8%), 14,6% sont en demande de protection internationale, 5,7% ont un permis de séjour temporaire autre qu'une attestation d'immatriculation de demandeur·euses d'asile, et 25,3% sont belges ou titulaires d'un permis de séjour de longue durée. Pour 0,6%, l'information est manquante.

Type de mal-logement
des bénéficiaires d'Alias (2024)

	Bénéficiaires sans revenu déclaré ¹	Bénéficiaires sans permis de séjour ²	Bénéficiaires d'Alias ³ – Total
Sans-abris			
Vivant en rue	4,6 %	4,1 %	5,2 %
En hébergement d'urgence	*	*	4,4 %
Sans logement			
Dans un centre d'accueil pour Demandeur·ses d'asile	6,6 %	3,0 %	9,3 %
Logement précaire			
Chez un tiers	75,0 %	87,6 %	57,5 %
Appartement de travail	35,5 %	33,0 %	24,3 %
Chambre d'hôtel / Airbnb	17,8 %	23,7 %	11,4 %
Sous la menace d'expulsion	*	*	4,3 %
Victime de violence domestique	*	*	3,2 %
Logement inadéquat			
	*	*	1,1 %
Logement stable	4,6 %	2,0 %	2,4 %
	9,2 %	3,0 %	21,4 %

* valeur seuillée pour les sous-catégories comptant moins de 10 individus

¹ $n = 175$, dont situation de logement connue et reprise par le tableau $n = 152$

² $n = 126$, dont situation de logement connue et reprise par le tableau $n = 97$

³ $n = 252$

14 Méthodologie

a Déroulement de la recherche qualitative

L'analyse qualitative du mal-logement s'appuie sur dix-huit entretiens menés en 2024, visant à retracer les parcours résidentiels en Belgique. Le recrutement des participant·es s'est effectué au sein du public d'Alias, avec pour objectif de refléter une diversité de situations de mal-logement tout en illustrant des expériences représentatives du vécu des bénéficiaires de l'association. Sur base des données quantitatives disponibles sur le logement et des constats de terrain, un échantillonnage raisonné et théorique a été constitué afin de couvrir les formes les plus répandues de mal-logement et d'en saisir les spécificités. La méthode d'entretien privilégiée était l'entretien ouvert ; toutefois, lorsque certain·es répondant·es se montraient moins à l'aise avec un format non-directif, un guide d'entretien était utilisé pour conduire une discussion semi-structurée. Les entretiens ont été menés, au choix des interlocuteur·rices, en français, anglais, espagnol ou portugais, et leur durée variait entre 45 minutes et deux heures. Conformément aux pratiques établies dans les recherches auprès de publics vulnérabilisés ou exerçant le travail du sexe (Leroij & Maes, 2016 ; Bernier et al., 2022 ; Rhodes et al., 2012 ; Trout et al., 2022 ; Benoit et al., 2022), chaque entretien a fait l'objet d'une compensation financière de 50 €. Tous les enregistrements et transcriptions ont par la suite été anonymisés, ou à défaut pseudonymisés.

La collecte des données qualitatives a été réalisée au moyen d'entretiens menés conjointement par un travailleur social et une chercheuse. Cette configuration répondait à un double impératif : d'une part, favoriser le confort et la confiance du public grâce à la présence d'un visage connu de l'association Alias ; d'autre part, veiller à la rigueur méthodologique en s'assurant que les informations échangées étaient correctement communiquées et comprises.

Il est important de noter que les données recueillies reflètent les difficultés rencontrées spécifiquement par le public accompagné par Alias. La situation pourrait être différente pour d'autres travailleur·euses du sexe (TDS) HsH ou trans* qui ne font pas appel aux services de soutien, ces dernier·ères n'étant potentiellement pas dans une situation aussi précaire. Cependant, il existe également de nombreuses personnes TDS HsH ou trans* qui, bien que se trouvant dans des situations très précaires, ne connaissent pas les services d'Alias ou d'autres organisations d'aide et n'y ont par conséquent pas recours.

Enfin, il convient de préciser que ce rapport se limite aux parcours de logement en Belgique ; les séjours, courts ou longs, effectués à l'étranger ne sont donc pas détaillés dans cette analyse.

b A propos de l'échantillon qualitatif

Parmi les dix-huit personnes rencontrées, dix-sept présentent un parcours migratoire, tandis qu'une seule est de nationalité belge.

Il est important de noter que des effets communautaires et l'évolution des politiques migratoires peuvent avoir influencé la composition de notre échantillon. Cette influence est perceptible dans le cas des personnes de nationalité équatorienne, qui présentent un profil relativement homogène : les trois personnes concernées sont âgées de 50 ans ou plus, s'identifient comme femmes trans* et exercent leur activité aux alentours d'Yser à Bruxelles.

Par ailleurs, quatre des cinq participant·es originaires du Maghreb figuraient parmi les plus jeunes de l'échantillon, tous étant des hommes gays âgés de 24 ou 25 ans.

Origine

Colombie 4 / Equateur 3 / Brésil 3 / Pérou 2 / Argentine 1 / Maroc 4 / Algérie 1 / Belgique 1

Au-delà de la durée de séjour en Belgique, il convient de noter que certain·es intervenant·es ont initié leur parcours migratoire dans d'autres pays européens. Par ailleurs, le travail du sexe (TDS) ne s'inscrit pas de manière linéaire dans les trajectoires résidentielles : il peut avoir commencé soit dans le pays d'origine, soit à un moment particulier du parcours en Belgique.

À Bxl depuis ...

1 - 2 ans 4 / 3 - 5 ans 8 / 6 - 10 ans 2 /
10- 20 ans 0 / Plus de 20 ans 3

S'agissant du genre, l'échantillon comprend 11 personnes HsH et 7 femmes trans*. L'analyse met en évidence un écart d'âge notable entre ces deux groupes : les personnes HsH présentent une moyenne d'âge de 30,3 ans, contre 46,1 ans pour les femmes trans*.

Genre / sexualité

1 - 2 ans 4 / 3 - 5 ans 8 / 6 - 10 ans 2 /
10- 20 ans 0 / Plus de 20 ans 3

Au moment des entretiens, la situation administrative des personnes rencontrées se répartissait comme suit :

- Sept personnes disposaient d'un statut régulier et stable, dont un·e citoyen·ne belge, deux ressortissant·es de pays tiers ayant acquis la citoyenneté d'un autre État membre de l'UE, et quatre bénéficiaires d'une protection internationale.
- Sept personnes étaient titulaires d'une attestation d'immatriculation (dite « carte orange »). Parmi elles, six avaient introduit une demande de protection internationale et une personne une demande de titre de séjour sur base familiale (mariage avec un citoyen belge).
- Quatre personnes étaient en situation irrégulière, sans permis de séjour.

Age

20-29 6 / 30-39 6 / 40-49 3 / 50 ou plus 3

c Le vécu des répondant·es selon la typologie européenne d'exclusion liée au logement (ETHOS)

Afin d'examiner les situations de mal-logement recensées au cours de cette étude, nous mobilisons la grille ETHOS Light (FEANTSA, 2017). L'outil a été ajusté de façon à mieux refléter les réalités spécifiques du mal-logement — plutôt que du sans-abrisme *stricto sensu* — tout en prenant en considération des phénomènes particuliers liés au travail du sexe.

Le tableau à côté présente l'expérience vécue par nos interlocuteur·rices à travers le prisme de ces différentes catégories de mal-logement. La dernière colonne du tableau indique le nombre de participant·es ayant expérimenté, à un moment ou un autre de leur parcours, chacun des types de mal-logement répertoriés.³ La durée de ces épisodes présente une forte variabilité, allant d'une seule nuit à plusieurs années. Grâce à l'approche longitudinale retenue pour les entretiens, il a été possible de retracer l'ensemble du parcours résidentiel des participant·es. Il en ressort que toutes les personnes interrogées ont traversé au moins trois formes différentes de mal-logement au cours de leur vie en Belgique.

Parmi les spécificités qui ressortent pour notre public, les catégories 6. *Chez des Tiers* et 8. *Personnes sans bail de (sous-)location* sont particulièrement récurrentes.

Si, dans le contexte bruxellois général, la section 6 est souvent décrite comme « Personnes vivant temporairement chez des ami·es ou chez des membres de la famille »(Pierre ; 2025), notre étude révèle une réalité plus diversifiée chez les TDS, incluant souvent des hébergements chez des clients ou des connaissances précaires.

En ce qui concerne les personnes ne disposant pas d'un bail de (sous-)location, deux tendances se dégagent : d'une part, l'existence d'un marché locatif précaire spécifiquement destiné aux travailleur·euses du sexe, et d'autre part, un recours significatif aux locations de courte durée ainsi qu'aux hôtels. La catégorie 8.I, « logements au noir », regroupe uniquement les formes d'hébergement non reprises dans d'autres catégories — par exemple, la catégorie 6 « Chez des tiers »ou 8.2 « Plaza ». Par conséquent, la prévalence réelle des logements occupés « au noir »est nettement supérieure à celle indiquée ici. Dans la section suivante, nous proposons de parcourir plus en détail les catégories plus récurrentes rencontrées par les interlocuteur·rices.⁴

Typologie de mal-logement
des travailleur·ses du sexe Hsh / trans* à Bruxelles

		Catégorie opérationnelle	Sous-catégorie	n
sans-abri	1	Personnes vivant dans l'espace public	I.1 Espace public ou externe	7
	2	Personnes en hébergement d'urgence	I.2 Hébergement d'urgence	3
	3	Personnes en foyer d'hébergement	3.1 Maisons d'accueil	1
	4	Personnes quittant une institution	3.2 Logements de transit	
	5	Personnes vivant dans des logements non conventionnels	3.3 Dispositifs sociaux en hôtel	
	6	Chez des tiers	4.1 Institutions de santé	
	7	Personnes menacées d'expulsion	4.2 Institutions pénales	
	8*	Personnes sans bail de (sous-)location	4.3 Structures pour demandeur·euses d'asile	4
	9**	Personnes en logement indigne	5.1 Squats	
	10**	Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	5.2 Occupations négociées	2
logement précaire	II*	Post-hébergement	5.3 Structures d'hébergement non agréées	
	II.1*	AIS	6.1* Chez la famille	2
	II.2*	Housing First	6.2* Ami·es ou personnes disposé·es à aider	9
	II.3*	Réseau d'accueil Fedasil et ILA	6.3* Partenaires	3
logement inadéquat	III*		6.4* Rencontre fortuite (sexuelle)	3
	IV*		6.5* Collègues TDS	6
	V*		7.1 Application d'une décision d'expulsion	1
accompagnement en logement	VI*		8.1* Au noir	7
	VII*		8.2* Plaza	7
	VIII*		8.3* Club / Bar à Champagne	1
	IX*		8.4* Airbnb	5
	X*		8.5* Hotel	7
	XI*		9.1** Logements inhabitables occupés	4
	XII*		10.1** Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	5
	XIII*			
	XIV*			
	XV*			

Classification des situations de logement vécu par les répondant·es basé sur le cadre ETHOS Light développée par la FEANTSA (2017)
Source : auteur·es

Bleu foncé : Forme de mal-logement rencontré par un·e ou plusieurs répondant·es au moment de l'entretien
Bleu clair : Forme de mal-logement rencontré par un·e ou plusieurs répondant·es dans le passé
Gris : Situation non rencontrée lors des entretiens
* Catégorie(s) rajoutée(s) par les auteur·es
** Catégorie(s) tirée(s) du cadre ETHOS (FEANTSA, 2007)

18 Expériences vécues de mal-logement



a En rue : entre ruptures et stratégies de survie

Un certain nombre de participant·es rapportent avoir connu une mise à la rue brutale, parfois dès le jour même, sans possibilité d'anticiper la situation ni de mobiliser les ressources nécessaires pour trouver une alternative. L'absence de solution d'urgence mobilisable – que ce soit un hébergement temporaire, un hôtel ou un abri – conduit certain·es à devoir dormir directement en rue.

Cela m'est déjà arrivé que j'ai eu des désagréments avec mon partenaire, et il m'a pris les clés de l'appartement. Alors, pour ma propre dignité, je suis parti. Mais les clés pour d'autres appartements ne sont remis qu'à 15 heures. [...] Donc, si je quitte la maison de mon partenaire à l'aube, je dois littéralement dormir dans la rue. Et cela m'est déjà arrivé [de devoir dormir] dans les gares. Ils nous y expulsent à 1 ou 2 heures du matin, ils nous expulsent de la gare. [...] On est alors obligé de passer la nuit dans la rue, avec ses valises, et d'attendre jusqu'au lendemain à 15 heures. ▷

Trois témoignages font état de périodes prolongées ou récurrentes de vie à la rue, marquées par une grande précarité et une forte insécurité. Pour beaucoup, cela signifie dormir là où l'on peut: dans des entrées d'immeubles, sur des places publiques, ou simplement à l'endroit où la fatigue imposait une pause. Il arrive d'être chassé·e de ces lieux improvisés, rendant le quotidien encore plus incertain.

Ces périodes de sans-abrisse ne se limitent pas à l'absence de toit: elles s'accompagnent fréquemment d'autres privations, telles que le manque de nourriture sur plusieurs jours, l'impossibilité d'un repos réparateur et un sentiment d'isolement extrême. Dans tous les cas, l'aide extérieure – qu'elle vienne d'une association ou d'une personne tierce – se révèle essentielle pour sortir de cette situation.

La vie en rue expose également à des violences multiples: agressions racistes et homophobes, vols, humiliations. Le témoignage de Felipe est particulièrement bouleversant: un soir, alors qu'il est habillé en drag queen à Yser, il est violemment agressé – des passant·es lui lancent des pierres. Ces attaques, souvent invisibilisées, ajoutent une couche de vulnérabilité à une situation déjà critique.

Certain·es tentent de rester à proximité de lieux familiers ou de connaissances, dans l'espoir d'avoir accès à une douche, un repas, un peu de chaleur humaine. Cela peut impliquer de « laisser » intentionnellement un objet chez quelqu'un·e afin de pouvoir revenir.

On est alors obligé de passer la nuit dans la rue, avec ses valises, et d'attendre jusqu'au lendemain à 15 heures.

L'alcool et d'autres substances sont parfois consommés dans ce contexte, en partie comme mécanisme d'adaptation ou d'évasion. Mais l'expérience de la rue est aussi profondément marquée par la honte d'être vu·e et de devoir avouer sa situation.

Martin raconte ainsi: *Les gens n'étaient pas forcément au courant. Il y a des gens qui le savaient, oui ... mais je pense qu'ils n'ont pas compris ou voulu assimiler l'information, que quand je suis à la rue, je dors dans la rue. Parce que je n'ai pas d'autre choix. Et pas genre parce que je suis bourré: parce que j'ai pas d'autre choix. Et quand je suis arrivé au bar, au Belgica, où je travaillais... J'ai dit: "Non, je suis à la rue [...]" Et là, il y a un monstre qui a défilé devant ses yeux et qui a fait... Il s'est mis à pleurer [...] "Si tu l'avais dit, tu aurais pu venir te doucher chez moi." Mais voilà, c'est... Il demandait pardon. Je dis: "Tu ne pouvais pas savoir." C'était gênant pour moi de dire que j'étais à la rue. Mais en vrai, c'était compliqué.*

Pour certain·es, la vie en rue à Bruxelles représente malgré tout une alternative jugée moins périlleuse qu'un retour dans le pays d'origine, en raison de la persistance de fortes menaces et discriminations. Ce constat illustre la gravité des conditions d'origine, rendant la souffrance vécue en rue plus supportable que celle anticipée au retour.

b Les hébergements d'urgence : limites structurelles des dispositifs

Les limites des dispositifs d'hébergement d'urgence sont largement documentées dans la littérature institutionnelle et associative. La FEANTSA, dans son quatrième rapport sur l'état du mal-logement, souligne notamment le caractère temporaire, saturé et non inclusif de ces structures, particulièrement inadaptées aux publics les plus marginalisés. Elle évoque des conditions d'accueil dégradées, une absence de prise en charge globale, et un manque de formation du personnel aux enjeux de diversité et d'inclusion (FEANTSA, 2019).

Aux États Unis, le rapport du Trevor Project évoque les violences subies par les jeunes LGBTQIA+ dans les centres d'hébergement d'urgence, spécifiquement des abus liés à leur orientation sexuelle ou identité de genre. Il documente des niveaux très élevés de menaces, agressions et vulnérabilité liée à l'hébergement précaire (DeChants et al., 2021).

Les dispositifs d'hébergement auxquels ont recours les bénéficiaires d'Alias présentent des limites structurelles importantes, qui fragilisent encore davantage des personnes déjà en situation de précarité extrême. Il s'agit souvent de solutions à très court terme, parfois même limitées à une nuitée, qui nécessitent une demande quotidienne ou hebdomadaire. Cette précarité administrative engendre un stress permanent et empêche toute forme de projection dans le futur. L'impossibilité de planifier ses jours à venir, de construire un minimum de stabilité ou d'envisager une sortie progressive de la précarité est un frein majeur à l'insertion sociale.

Par ailleurs, ces lieux ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de certains publics, notamment les personnes trans*. Plusieurs témoignages font état de situations de discrimination, de peur, voire de violence ou de mise en danger directe dans ces structures. Martin, par exemple, raconte :

Moi, je me sentais pas à l'aise. Je parlais avec personne, je me cachais, je me tenais dans un coin, je me disais, je veux pas ouvrir ma bouche, je veux pas qu'on me voie, je veux pas qu'on me voie bouger, pour la peur qu'on puisse deviner qui je suis, qu'on puisse me violer. C'est une horreur, c'est une horreur. (...) En plus, c'est insalubre, quoi. C'est mal tenu, c'est mal géré. Trois fois j'ai essayé, trois fois c'était pareil.



Cette parole souligne à la fois la violence symbolique et la violence matérielle de certains lieux d'accueil d'urgence: discriminations latentes ou explicites, insécurité, saleté, mauvaise gestion. Au lieu d'être des espaces de répit, ces hébergements peuvent au contraire aggraver les vulnérabilités.

Enfin, on note un manque de coordination entre les acteur·ices et une saturation chronique du système d'hébergement, ce qui renforce le caractère temporaire, instable et peu protecteur des solutions proposées. La pression sur les places disponibles et le caractère inconditionnel mais impersonnel de certains dispositifs contribuent à une forme d'exclusion silencieuse, notamment pour les personnes trans*, les exilé·es ou celles ayant des besoins médicaux particuliers.

c Le passage par les centres d'accueil pour demandeur·euses d'asile et leurs limites

Cinq personnes interrogées ont séjourné dans des centres d'accueil relevant du système Fedasil. Toutes sont passées par le Petit Château, centre de transit de Fedasil; par la suite, deux ont été hébergées dans un centre géré par le Samusocial et deux autres dans un centre géré par la Croix-Rouge.

Au niveau de l'Union européenne, la Directive 2013/33/UE (conditions d'accueil), qui établit les normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale, reconnaît la vulnérabilité de certains publics et impose des adaptations «appropriées et sensibles» dans les centres de réception (EUR-lex, 2013). La Belgique considère la communauté LGBTQI+ comme vulnérable (Fedasil, n.d.), par conséquent le public concerné devrait, en théorie, bénéficier d'une priorité dans l'accès à l'hébergement.

En Belgique, la réception des demandeur·euses de protection internationale est coordonnée par Fedasil, l'Agence fédérale chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes. La Belgique compte près de 100 centres d'accueil. Ils sont gérés par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique, Samusocial, ou le CADAL. Ce sont des centres «ouverts»: les résidents sont libres d'entrer et de sortir du centre. Les centres sont différents l'un de l'autre sous plusieurs aspects: souvent, ce sont d'anciennes casernes, internats ou hôpitaux, parfois ce sont de nouveaux bâtiments préfabriqués; il en existe des petits (avec 50 places d'accueil) et des grands (jusqu'à plus de 900 places); certains se trouvent au centre des villes, d'autres sont situés à la campagne. Toutefois, tous les centres sont censés offrir les mêmes services (Fedasil, n.d.).

Dans les centres d'accueil, les demandeur·euses de protection internationale reçoivent l'aide matérielle à laquelle elles ou ils ont légalement droit. En première instance, cette aide matérielle consiste en un lit, des repas, des installations sanitaires et des vêtements. Les familles dorment généralement dans une chambre séparée, alors que les personnes isolées partagent un dortoir commun. En outre, dans les centres d'accueil, les résidants ont droit à un accompagnement social, qui pourra, entre autres choses, mettre en contact la ou le demandeur·euse avec un avocat spécialisé en droit des étrangers, une assistance linguistique, et un accompagnement médical et psychologique.

Les centres d'accueil pour demandeur·euses de protection internationale sont censés constituer un lieu sûr, un espace transitoire offrant hébergement, encadrement social, accompagnement administratif et accès aux droits fondamentaux. En théorie, ces structures doivent garantir la sécurité physique et psychique des personnes en situation de grande vulnérabilité. Pourtant, les récits recueillis dans le cadre de cette étude révèlent un tout autre visage: celui d'une institution défaillante, parfois maltraitante, où les mécanismes de contrôle et de marginalisation reproduisent, voire amplifient, les violences initialement fuiées.

Récemment, dans les médias, plusieurs témoignages soulignent que des demandeur·euses LGBTQIA+ sont victimes de discriminations et parfois de violences graves dans les centres d'accueil. C'est le cas pour un jeune Jordanien de 25 ans interviewé par la RTBF (Lechien, 2021) qui a fait une demande d'asile pour éviter les persécutions dans son pays d'origine,

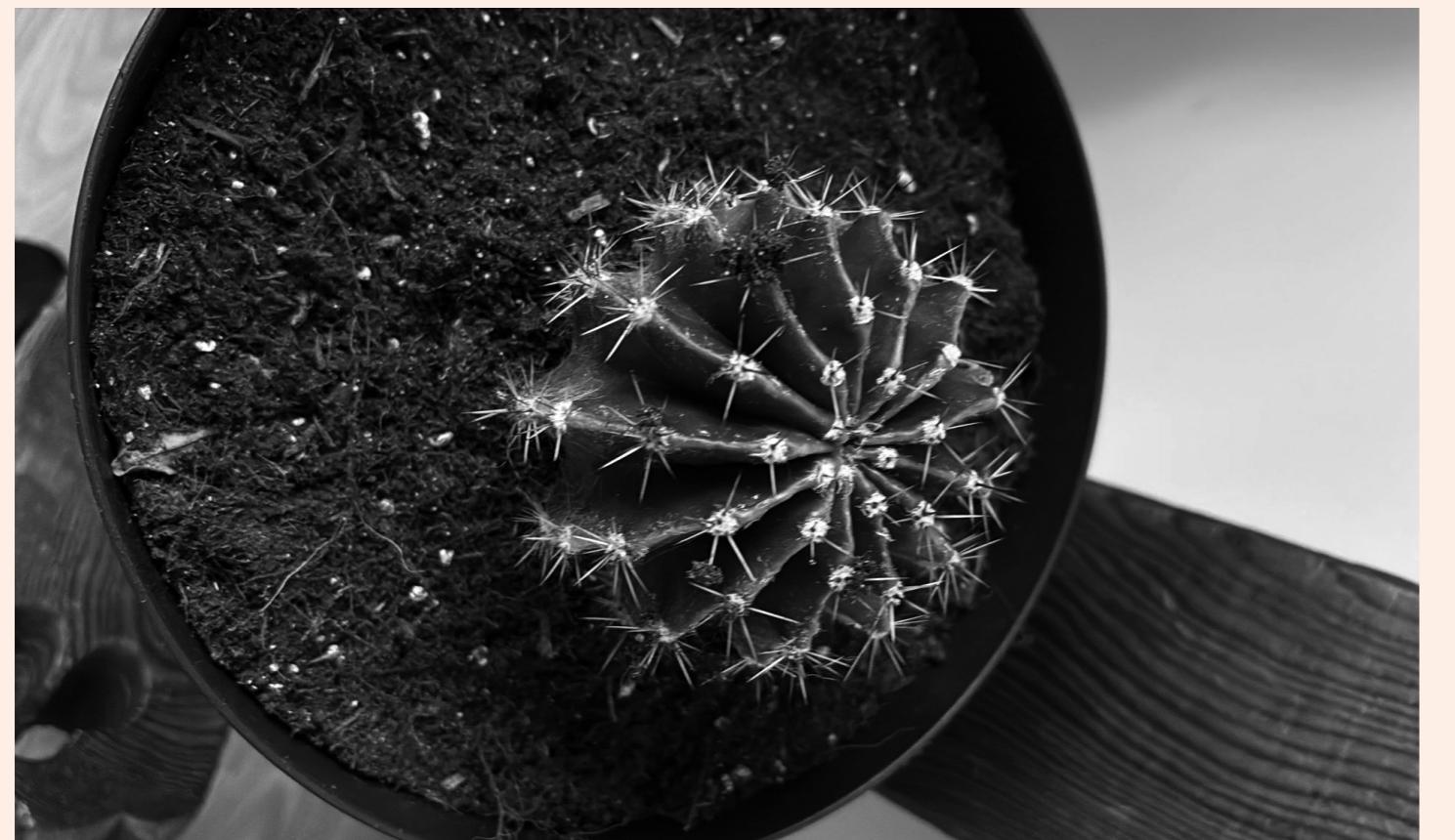
L'assistante sociale m'a conseillé de cacher mes sentiments parce qu'elle sait très bien que l'endroit est homophobe.

où l'homosexualité est très mal acceptée, mais qu'une fois dans un centre d'accueil, d'autres ennuis ont commencé: «*L'assistante sociale m'a conseillé de cacher mes sentiments parce qu'elle sait très bien que l'endroit est homophobe. Quand j'étais dans mon pays je m'étais déjà caché pendant toute ma vie. Et dès que je suis venu ici, je pensais que je serais libre, que je serais moi-même. Mais j'ai senti que de nouveau, comme dans mon pays, je devais me cacher*». Comme rapporté par la RTBF, Il est régulièrement agressé et violenté par d'autres demandeur·euses d'asile. Il raconte: "*J'avais tellement peur que je ne pouvais plus dormir. Je fermais la chambre pendant la nuit parce que j'avais peur qu'ils me tuent. J'ai porté plainte à l'administration. Elle a juste donné un avertissement et c'est tout.*"

Pour les personnes LGBTQIA+, le centre d'accueil est loin d'être un havre de paix. Bien souvent, il devient un espace d'exposition à de nouvelles formes de violence – verbale, symbolique, institutionnelle ou physique – dans un climat général de précarité et d'insécurité.

Les témoignages de personnes interviewées dans le cadre de cette étude révèlent des expériences profondément marquées par les discriminations homophobes et transphobes. Ces discriminations ne sont pas le fait de cas isolés, mais relèvent au contraire d'un système tolérant, voire produisant, de telles violences. Certain·es éducateur·ices tiennent des propos stigmatisants, incitant les résident·es à «se comporter comme des hommes», à ne pas porter certains vêtements considérés comme trop efféminés, et allant jusqu'à décourager l'accès à des études ou formations en invoquant des obstacles administratifs fictifs. Ces discours normatifs sur les identités de genre et les expressions corporelles contribuent à créer un climat où la honte et l'effacement deviennent des stratégies de survie.

À cela s'ajoute l'hostilité manifeste de nombreux·ses autres résident·es. Plusieurs personnes interrogées ont fait l'objet de harcèlement, de moqueries et, dans



certains cas, de menaces ou d'agressions. Cette violence interpersonnelle est aggravée par l'inaction du personnel encadrant, qui dans bien des cas refuse d'intervenir, minimise les faits ou nie tout besoin de protection spécifique. Ce manque de réaction constraint certain·es à l'isolement volontaire : éviter les espaces communs, limiter les interactions sociales, voire quitter le centre sans solution de rechange. Un sentiment d'invisibilité, d'abandon et d'incompréhension traverse l'ensemble des témoignages.

Ce repli est d'autant plus marqué que les centres reproduisent parfois des schémas culturels ou communautaires particulièrement hostiles à l'homosexualité ou à la transidentité. Comme le souligne Momo, «*c'est comme vivre au Maroc*». La sensation d'être à nouveau plongé dans un environnement dangereux, semblable à celui fui dans le pays d'origine, est un choc majeur :

J'ai fui le pays pour être en sécurité, puis... je me suis retrouvé au milieu de ces gens. Ils détestent les gens comme moi... C'était pareil, voire pire. ▷

Face à ces réalités, les personnes LGBTQIA+ développent des stratégies de contournement : demande de chambre individuelle pour éviter les confrontations, retrait du centre pendant la journée,

investissement dans des études ou un emploi pour obtenir un minimum d'indépendance financière et psychique. Toutefois, ces efforts se heurtent eux aussi à des contraintes matérielles fortes tels que des horaires rigides du centre, fatigue chronique, distance entre le lieu de vie et celui du travail ou des études.

Parallèlement, les centres apparaissent comme des lieux de pouvoir arbitraire. Le personnel y exerce une autorité souvent peu encadrée, avec des décisions unilatérales et parfois abusives. Une personne interviewée raconte ainsi avoir été laissée dehors par les travailleur·euses du centre en plein hiver, sans justification ni suivi. Un tel épisode témoigne non seulement d'un abandon matériel, mais aussi d'une négligence institutionnelle profonde.

Le départ anticipé ou non préparé de ces centres plonge nombre de demandeur·euses d'asile dans une spirale de précarité accrue : hébergement instable, périodes de sans-abrisme, isolement renforcé. Ces ruptures dans la continuité de la prise en charge rendent encore plus difficile toute forme de stabilisation ou de reconstruction personnelle.

À cela s'ajoutent des conditions matérielles de vie particulièrement dégradées. L'alimentation y est souvent inadéquate, peu variée, insuffisante en protéines, contribuant à des carences alimentaires observées (perte de cheveux, fatigue chronique). La salubrité est elle aussi mise en question : cafards, déchets non ramassés, parties communes peu ou pas entretenuées. Dans certains cas, ce sont les résident·es eux·elles-mêmes qui doivent assurer le nettoyage des locaux, moyennant une rétribution symbolique de deux euros par jour, ce qui renforce le sentiment d'humiliation.

Sur le plan administratif et institutionnel, les obstacles sont nombreux. L'accès à la carte orange, à un compte bancaire, aux soins médicaux ou à l'apprentissage du français est entravé par des lenteurs, un manque d'accompagnement et une bureaucratie opaque. Certaines personnes témoignent de privations de médicaments essentiels, ou d'un refus d'accès à certains soins (notamment dentaires), même lorsqu'ils sont urgents.

L'encadrement social se révèle par ailleurs très insuffisant. Les entretiens avec les assistant·es sociaux·ales sont rares, souvent limités à des démarches ponctuelles comme la prise de rendez-vous administratifs. Aucun accompagnement véritable n'est mis en place pour aider à la recherche de formation, d'emploi ou de logement. Cette absence d'aide compromet l'accès à une réelle autonomie.

Le lieu du centre d'accueil lui-même est parfois un facteur d'exclusion : dans le cas des structures situées en zone rurale, comme celle décrite par Mehdi, l'éloignement des centres-villes, des transports publics, des ressources et du tissu social entraîne un isolement massif. L'absence de mobilité (pas de voiture, pas de vélo, bus très rares) rend presque impossible l'accès à l'extérieur et contribue à une forme de mise à l'écart structurelle.

Certaines personnes se livrent, de manière discrète, au travail du sexe. Mehdi raconte ainsi devoir accueillir des clients en voiture, dans un environnement particulièrement risqué, parfois dans des lieux isolés comme une forêt. Une agression y a été évoquée. Si le personnel est conscient de ces pratiques, il n'apporte pas de réponse adéquate, se contentant d'exprimer des soupçons sans proposer de solution alternative.

Les effets psychologiques de ces expériences sont particulièrement lourds. Tous les entretiens révèlent des états d'anxiété, de stress post-traumatique, de fatigue intense. L'insécurité permanente, les discriminations, la promiscuité forcée avec des personnes hostiles génèrent un sentiment de menace constante. Momo et Miguel décrivent des symptômes physiques liés à la malnutrition et au stress prolongé. Mehdi évoque une dépression profonde, des troubles du sommeil et de l'appétit, une perte de la notion du temps :

Je ne sais pas comment deux ans et demi sont passés.

Le centre devient un espace de souffrance, parfois perçu comme plus dangereux que les environnements précédemment fuis. Abdel relate une nuit passée dehors, dans le froid, à la suite d'une crise de panique déclenchée par des bruits d'hommes dans le dortoir, évoquant des scènes de violence subies dans son pays d'origine. Ce n'est qu'à la suite de cet épisode extrême que les autorités du centre ont réagi, en lui trouvant une autre solution d'hébergement.

Enfin, la vie dans les centres est soumise à une réglementation stricte qui restreint fortement la liberté de mouvement. Les sorties de nuit doivent être déclarées à l'avance, les absences sont contrôlées, et toute autonomie est perçue comme suspecte. Cette logique de surveillance permanente renforce le sentiment de ne pas être traité comme une personne adulte, digne de confiance, capable de décider pour elle-même.



Ainsi, loin de constituer un espace de protection, les centres d'accueil pour demandeur·euses d'asile apparaissent, dans de nombreux cas, comme des lieux de reproduction de la violence, d'exclusion et de précarité. Pour les personnes LGBTQIA+ en particulier, ils constituent une zone grise où l'invisibilisation, le contrôle et l'indifférence institutionnelle perpétuent les traumatismes passés, tout en compromettant les possibilités de se projeter dans un avenir sécurisé.

d Les solutions d'hébergement LGBTQIA+: entre protection partielle et insécurité persistante

L'existence de structures d'hébergement spécifiquement destinées aux personnes LGBTQIA+ apparaît comme un progrès notable dans la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité. En Belgique, certaines institutions, ainsi que des structures d'hébergement non agréées, proposent une alternative aux centres d'accueil classiques. Néanmoins, si ces dispositifs peuvent offrir un cadre de vie potentiellement plus sécurisant, les témoignages recueillis montrent qu'ils présentent aussi de nombreuses limites, tant sur le plan matériel que psychologique, relationnel ou institutionnel.

I Un hébergement communautaire sous contraintes

Un hébergement communautaire dont il a été fait mention accueille des personnes LGBTQIA+, âgées de 18 à 25 ans, disposant d'un titre de séjour et donc d'un revenu. Ce dispositif représente aujourd'hui une ressource rare et précieuse, puisqu'il s'agit du seul hébergement spécifiquement dédié à un public jeune LGBTQIA+ dans la région. Pour de nombreuses personnes, il constitue une alternative essentielle pour quitter un centre d'accueil ou un environnement familial violent, et offre la promesse d'un lieu inclusif et respectueux des identités.

Toutefois, au moment de la réalisation des entretiens, plusieurs résident·e·s exprimaient un décalage entre cette promesse de sécurité et leur expérience concrète du lieu, marquée par différentes formes de contraintes ou d'inconfort. Depuis lors, des améliorations ont été apportées au fonctionnement du service, notamment en matière d'accueil et de gestion de la vie collective, ce qui a permis de répondre à une partie des difficultés soulevées par les bénéficiaires.

Au moment des interviews, le premier point de tension relevé concerne le mode d'hébergement lui-même. La colocation y est imposée, sans possibilité de choisir son·sa colocataire. Ce mode de vie

communautaire, censé favoriser l'entraide, engendre au contraire chez certain·e·s un sentiment d'inconfort profond, en particulier lorsque les vécus traumatisques ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, l'absence de verrou sur les portes des chambres accentue le sentiment d'insécurité. Plusieurs cas de vols sont rapportés, dans un climat de méfiance généralisée entre résident·e·s. L'impossibilité de sécuriser ses affaires personnelles, dans un lieu censé protéger, constitue une source d'anxiété permanente. Ce cadre résidentiel, déjà fragile, est aggravé par des tensions interpersonnelles : conflits ouverts avec les colocataires, atmosphère pesante au sein de la maison, relations difficiles avec les autres résident·e·s. « *Chacun son caractère* », comme le résume un participant, soulignant la diversité des profils sans accompagnement adéquat à la cohabitation.

Le règlement intérieur renforce encore cette impression de vie sous surveillance : couvre-feu à 23h, interdiction de recevoir des invité·e·s, même proches, restriction de la liberté de mouvement et d'intimité. Ces mesures, proches de celles imposées dans les centres d'accueil, sont perçues comme infantilisantes et contre-productives. Pour les personnes exerçant le travail du sexe, cette rigidité administrative rend la poursuite de leur activité pratiquement impossible, sans offrir d'alternative réaliste.

La précarité matérielle s'exprime aussi dans la vie quotidienne : impossibilité de stocker de la nourriture sans craindre les vols, équipements collectifs en mauvais état, climat de méfiance généralisé. Malgré ces conditions, un loyer de 390 €⁵ est exigé – pris en charge par le CPAS, avec un système de remboursement d'avances – mais cette participation financière renforce le sentiment d'injustice chez des résident·e·s qui ne perçoivent ni qualité de vie, ni sécurité, ni autonomie suffisante en échange.

Enfin, l'accompagnement social apparaît comme minimal et peu proactive. Les résident·e·s doivent solliciter eux·elles-mêmes les aides disponibles ; sans démarche volontaire de leur part, peu ou pas de suivi n'est proposé. Ce mode de gestion passif crée une charge mentale importante, surtout pour des personnes déjà fragilisées psychologiquement, confrontées à un système opaque et exigeant. Il convient toutefois de noter que, depuis la période d'enquête, l'équipe a été entièrement renouvelée et que les bénéficiaires précédemment interviewé·e·s font désormais état d'une amélioration sensible de l'accompagnement social.

II Des solutions pour demandeur·euses d'asile : entre soulagement provisoire et enfermement symbolique

Certain·e·s bénéficient de solutions alternatives pendant leur procédure de demande d'asile, notamment via l'aide de Fedasil. C'est le cas de studios meublés mis à disposition par certaines associations via des conventions avec des agences immobilières sociales. Ces studios, souvent perçus comme une amélioration par rapport aux centres d'accueil, permettent un certain répit : pas de frais de logement à payer, possibilité d'avoir un espace individuel, davantage de tranquillité. Le sentiment de sécurité y est globalement plus fort.

Cependant, cette solution n'est pas exempte de critiques. L'expérience d'une personne interviewée met en évidence plusieurs éléments qui nuisent à la qualité de vie, tels que le manque de lumière naturelle, une mauvaise aération, une chaleur excessive en été, des bruits perturbants (notamment celui de la pluie sur la toiture), des nuisances liées au voisinage. Le participant évoque un voisin qui jette ses déchets par la fenêtre, attirant des mouches près de son studio. Ce type de désagrément, bien que mineur en apparence, contribue à une détérioration du cadre de vie, particulièrement pour des personnes souffrant déjà de troubles anxieux ou de fatigue chronique.



Plus problématique encore, le rôle des associations qui accompagnent est perçu comme essentiellement coercitif. Des contrôles sont organisés dans les studios pour vérifier les conditions d'occupation, sans véritable dialogue ni soutien psychologique. Le bénéficiaire interviewé décrit une visite imposée alors que la personne se sentait particulièrement mal, en pleine détresse mentale – situation pourtant connue des accompagnateur·ices. Ces interventions sont vécues comme intrusives, renforçant le sentiment de surveillance et de dépendance, dans un contexte où l'autonomie reste largement illusoire.

III Hébergements communautaires non agréés : entre solidarité et cohabitation forcée

D'autres résident·es sont orienté·es vers des structures communautaires non reconnues officiellement comme spécialisées LGBTQIA+, mais qui accueillent des personnes issues de cette communauté. Là encore, la vie en communauté présente des avantages certains : apprentissage du français et de l'anglais facilité par la vie collective, entraide entre résident·es, sentiment d'appartenance à un groupe.

Mais ces bénéfices ont leurs revers. La composition du groupe n'est pas choisie, et les difficultés de cohabitation sont fréquentes, d'autant plus que certain·es habitant·es présentent des troubles psychiques. Si le vivre-ensemble peut créer du lien, il peut aussi devenir une source de tension et d'épuisement.

Cet hébergement est souvent vu comme une « étape intermédiaire », un tremplin vers un logement plus stable, mais rarement comme une solution durable. Il est accepté par défaut, faute de mieux. Pour certain·es, le fait de ne pas avoir la possibilité de choisir son cadre de vie, ses colocataires ou son rythme quotidien renforce le sentiment d'impuissance et de dépendance.

J'ai choisi (de prendre en photo) ma couscous-sière. Elle symbolise la famille et les moments heureux, mais aujourd'hui, elle me rappelle la honte. J'aimerais cuisiner pour mes proches, mais il n'y a pas assez de place, l'aération est mauvaise, et je ne veux pas qu'ils voient l'état de ma cuisine. Elle reste trop souvent rangée, à cause de l'insalubrité de l'endroit où je vis.



Conclusion de la partie

Ces différentes formes d'hébergement, bien qu'elles se présentent comme des alternatives plus inclusives aux centres d'accueil classiques, reproduisent souvent des logiques de contrôle, d'infantilisation, d'insécurité ou d'exclusion. Que ce soit dans des structures dédiées aux personnes LGBTQIA+ ou dans des logements gérés par des associations, les mêmes problèmes reviennent : surveillance excessive, manque de respect de l'intimité, accompagnement social limité et conditions matérielles précaires. Pour les personnes concernées, ces dispositifs représentent donc davantage un entre-deux fragile qu'un véritable refuge, et rappellent que la sécurité ne peut exister sans autonomie, sans reconnaissance, et sans accès réel à des choix de vie dignes.

e Chez des tiers : conditions de logement déterminées par autrui

Les expériences d'hébergement chez des tiers ont en commun que la personne accueillie n'occupe pas le logement sur un pied d'égalité avec l'occupant·e principal. En règle générale, elle n'est pas domiciliée à cette adresse ou, lorsqu'elle l'est, un lien de dépendance persiste : elle n'est ni propriétaire-occupante ni signataire du bail. Cette position subordonnée, parfois invisible, limite sa capacité à faire valoir ses droits liés au logement. Les personnes rencontrées expliquent qu'en pratique, cette situation les contraint à reléguer leurs propres besoins au second plan et à se conformer aux attentes de l'hébergeant. Même lorsque ce dernier a lui-même connu un parcours migratoire, il est généralement déjà plus avancé et stabilisé dans son parcours résidentiel.

Ces séjour chez des tiers peuvent varier en ce qui concerne la durée, mais aussi concernant les attentes d'un « retour » à donner à l'hébergeur·euse. Initialement, un logement chez un tiers semble s'apparenter d'une bonne volonté, mais qui peut par la suite prendre des formes différentes. D'un côté, on remarque que pour une série de personnes la bonne volonté d'accueil est temporaire ; la situation est censée être courte et n'est pas conçue pour se pérenniser. De l'autre côté, des témoignages

dégagent que la bonne volonté s'accompagne d'une attente d'une contrepartie : contribuer au loyer, prendre en charge des tâches domestiques, ou offrir des relations sexuelles. Dans le cas dernier, la situation peut perdurer sur une période plus longue, plusieurs semaines ou plusieurs années.

Le lien entretenu avec la tierce personne peut prendre des formes très diverses. Nous distinguons ci-dessous quatre grandes catégories : loger chez une connaissance, loger chez des collègues TDS, loger chez une personne rencontrée fortuitement, ou loger chez un·e «partenaire».

I Connaissance, ami·es ou famille: logement avec des limitations variables

Le terme « connaissance » désigne dans cette étude des personnes offrant une partie de leur habitat, sous la condition explicite que toute activité de travail du sexe y est proscrite. De façon générale, ce cadre d'hébergement interdit également la réception de toute visite extérieure. Dans plusieurs cas, ces relations constituent le premier accès à un logement en Belgique. Les conditions d'hébergement offertes présentent une grande disparité, pouvant aller de la chambre individuelle à un simple fauteuil dans un salon partagé entre deux personnes.

Les personnes hébergées ont le sentiment de déranger le quotidien de leurs hôtes. Cette impression est particulièrement forte dans les logements de petite taille ou lorsqu'un bébé est présent. Ceci a des conséquences directes sur leurs conditions de vie : elles ne se sentent pas libres de rester dans le logement à tout moment et se sentent obligées, par exemple, de se lever avant leur hôte pour libérer le salon ou la cuisine qu'elles occupent. L'hébergement est souvent limité aux soirées ou s'avère discontinu. Un témoignage rapporte même avoir dû quitter les lieux plusieurs jours parce que l'hôte recevait de la visite.

Je savais que ça ne pouvait pas durer, car je sentais la pression de devoir partir, [...] elle me demandait aussi : « Comment va la demande ? [...] Pourquoi ils t'ont pas donné un endroit [pour te loger] ? [...] C'était donc un peu stressant. [...] Je n'avais pas vraiment de chambre, [...] mes vêtements étaient dans ma valise. C'était donc aussi un peu inconfortable. □

Il y avait là un monsieur qui m'a beaucoup aidé, pour moi c'était comme une école là-bas. Et c'était un peu difficile, parce que c'était chez lui, n'est-ce pas ? Je ne pouvais pas rester là-bas non plus, et j'étais obligé de partir, il faisait ce qu'il pouvait pour m'aider et tout, mais dès que je partais de là, je n'étais plus protégé. □

Il y a eu des fois où nous avons passé un week-end dans un hôtel [pour libérer le salon]. « Mes amis viennent de Paris. » Mais elle ne se rendait pas compte que si ses amis venaient de Paris, c'était nous qui allions passer un mauvais moment. Parce qu'au final, ses amis restaient aussi là-bas. □

Je n'avais pas vraiment de chambre, [...] mes vêtements étaient dans ma valise.

Les contreparties exigées des personnes hébergées sont variées, allant de contributions en nature à des formes d'exploitation. Elles peuvent inclure des tâches ménagères, des courses, du babysitting ou une participation financière couvrant parfois la quasi-totalité du loyer. Dans les situations les plus critiques, cette dynamique peut inclure des relations sexuelles non consenties.

Quand je suis arrivé, c'était les deux premiers mois, je payais 250€ [pour un canapé au salon]. Quand mon partenaire est arrivé, nous avons payé 400. Mais l'appartement, elle le payait 750. Donc, ce n'était pas vraiment une faveur de sa part. Parce que nous payions pratiquement un peu plus de la moitié. [...] Les deux derniers mois, nous avons payé 600, c'est à ce moment-là que nous avons décidé de partir. □

Et j'ai dû vivre avec cet ami, mais ce n'était pas... C'était comme une chambre. Et c'était un peu bon marché, 300 €, mais avec des conditions. La condition, c'était le sexe, et c'était vraiment difficile pour moi. Ça m'a vraiment fait beaucoup de mal. Et je n'ai pas... C'était comme si je n'avais pas le choix. [...] Parfois, j'étais en train de dormir et cet ami venait et commençait à me toucher. Et tu ne peux pas refuser... Tu ne te sens pas libre... Tu es obligé de le faire. Sinon, tu te retrouves dehors. Et personne ne t'aidera. Tu comprends ce que je veux dire ? Alors tu te tais. [...]

Non, il n'a pas dit ça [que la condition de logement était des relations sexuelles]. Je pensais qu'il voulait m'aider. [...] Et puis, quand je me suis retrouvée dans cette situation... Je ne pouvais pas m'en sortir. [...] Je devais juste accepter. Je ne veux pas... subir d'autres traumatismes dans ma vie. Comme, si j'étais dans la rue et qu'il m'arrivait quelque chose de grave. Tu vois ce que je veux dire ? Ou alors je me disais... Il m'utilise juste pour le sexe. C'est mieux que beaucoup d'autres... Peut-être... que je me retrouverais avec quelqu'un d'autre et que ce serait encore pire. □

Parfois, j'étais en train de dormir et cet ami venait et commençait à me toucher. Et tu ne peux pas refuser...

II Collègues TDS: logement de « travail »

Certain·es travailleur·euses du sexe plus établi·es, bénéficiant d'un logement stable, sous-louent régulièrement leur appartement lors de leurs absences ou partagent leur habitat en échange d'un loyer informel, souvent disproportionné. Dans ce cadre, il est généralement convenu que le logement peut être utilisé pour exercer le travail du sexe – une condition souvent nécessaire pour permettre au sous-locataire de payer ce loyer. Ce dernier, bien que non formalisé, est généralement très élevé et payé à la semaine ou à la journée. Une autre modalité de paiement évoquée consiste en un pourcentage par passe, par exemple 30 % reversés à la personne mettant le lieu à disposition.

J'ai des amis qui ont reçu l'asile et qui ont des maisons là-bas, seuls, car eux aussi sont escorts. Et je vais chez eux, enfin, ils sont là aussi avec moi, eux aussi. Donc je vais chez eux, je les appelle, je peux venir travailler, ils me disent, oui, bien sûr, quand est-ce que je viens ? Par exemple, un client vient et je lui [à l'ami] donne un peu d'argent, un peu comme ça. Bien sûr, rien n'est gratuit, il faut travailler. Oui, j'achète ma nourriture, mes affaires, là-bas, parce que je travaille, je vais travailler là-bas une semaine, puis je reviens me reposer. Et puis je vais, par exemple, à Amsterdam, j'ai aussi un ami, je vais travailler là-bas une semaine, ou sinon, je vais en Allemagne. [...] Par exemple, tu peux louer un studio ici à Bruxelles, y laisser tes affaires. Ou tu peux aussi en profiter pour louer aux escorts et partir en voyage. Je connais des escorts ici. Il a un appartement ici, il le loue aux escorts et il part en voyage. Un an, quatre mois, six mois. Et puis il revient, quand il revient, l'autre escort s'en va. [...] Eh bien, ça dépend, si par exemple un client est venu, parce qu'i ci en Belgique, on travaille 150 euros de l'heure. Je peux lui donner 50€ ou 30€ et je garde 100€ [...] Je peux donc voir cinq clients par jour. [...] Imagine, il a gagné 300€ sans rien faire. □



Esta me encanta porque es la iglesia católica del barrio donde vivo - celle-ci, je l'adore parce que c'est l'église catholique du quartier où je vis - traduction de l'espagnol

Rétrospectivement, la mention d'un hébergement « chez un·e ami·e » dans les témoignages peut recouvrir des réalités très diverses, masquant parfois un logement chez un·e collègue où s'exerce le travail du sexe. Il est à noter que cette situation est fréquemment rapportée en début de parcours et peut occulter une relation de dépendance économique significative. Être hébergé·e par un·e ami·e à l'arrivée en Europe s'accompagne parfois d'un prêt pour financer le voyage, créant ainsi une dette qui renforce cette dépendance (cf. dette).

Par ailleurs, un interlocuteur mentionne disposer de ce type de contacts « un peu partout en Europe », lui permettant de fonctionner selon un modèle analogue à celui des plazas. Pour certain·es, cette stratégie représente donc un moyen de se déplacer chaque semaine, au point que « parfois on ne sait même pas où on est ».

Comme dans d'autres types de logement, cette configuration exige une grande discrétion vis-à-vis des voisin·es pour dissimuler l'activité de travail du sexe. Cependant, partager un logement avec un·e collègue ne garantit pas toujours un espace personnel utilisable durant le séjour. Si l'appartement est exigü, l'une des personnes peut être contrainte de sortir pendant que l'autre reçoit un client.

Parfois, c'est dans une chambre de cette taille (environ 14m²), où tu entrais, et la chambre était divisé par un rideau. Alors mon ami y recevait un client et moi j'étais caché derrière le rideau, comme une statue. Sans faire un bruit. Parfois pour plusieurs heures. ▷

La vérité... Eh bien, je suis allé chez un ami, oui, nous avons deux chambres, mais je dors dans une chambre et nous utilisons l'autre pour le sexe. Et j'ai un autre ami qui, par exemple, te prête sa chambre et il sort. Il sort pendant une heure et quand j'ai fini avec le client, il revient. Quand un autre client arrive, il sort. Cela dépend de l'appartement. Parce qu'il y a des studios, il y a des appartements. Mais presque tous ceux où je suis allée étaient des studios. ▷

Cette situation de dépendance peut également se manifester par un contrôle des allées et venues, le ou la travailleur·euse du sexe n'ayant parfois pas de clé est dépendant·e ainsi d'une autre personne pour entrer ou sortir du logement. La relation hiérarchique peut aussi s'exercer directement vis-à-vis de la clientèle. Lorsque la personne qui sous-loue la chambre est présente, il arrive qu'elle se réserve la priorité sur les clients. Un interlocuteur rapporte ainsi que si lui-même reçoit un client, son « ami » peut intervenir pour le lui prendre.

mon ami y recevait un client et moi j'étais caché derrière le rideau, comme une statue.

Des clés, je n'avais pas de clés, seulement mon portable, avec mes amis. [...] Par exemple, quand je vais chez mes amis, ils sont là aussi. Donc ils sont là, si je vais chez un client, je vais appeler mon ami après et il m'ouvre la porte. ▷

III Rencontres fortuites : logement en échange de sexe

Face à l'urgence de trouver un hébergement pour la nuit, certaines personnes déclarent avoir dormi chez des inconnus ou de simples connaissances, voire avoir accepté un toit en échange de relations sexuelles. Il s'agit alors de solutions très précaires, d'une durée d'une à plusieurs nuits. Pour éviter de se retrouver à la rue, ces hébergements d'opportunité s'enchaînent souvent, passant d'une rencontre fortuite à une autre. Ces rencontres ont souvent lieu dans des lieux pour la recherche de clients, comme des bars (y compris des bars gays) ou des saunas, tandis que d'autres sont recherchées via des applications comme Grindr.

Ces situations hasardeuses exposent par ailleurs les personnes à une consommation accrue de drogues et d'alcool, ainsi qu'à des expériences relationnelles douloureuses.

Une chose qui m'a beaucoup marqué, c'est quand j'étais chez quelqu'un et qu'ils ont commencé à se disputer, alors que je n'avais rien à voir avec cette dispute. Je me suis interposé et l'un d'eux m'a poussé sur la table en verre, je suis tombé dessus et je me suis coupé le pied. Je n'ai pas pu marcher pendant deux mois, tu vois? ▷

IV « Partenaire » : logement avec relation affective ou sexuelle

La cohabitation avec un·e « partenaire » se caractérise par une dynamique de dégradation progressive, partant d'une situation initiale peu contraignante. Ces partenaires sont le plus souvent d'anciens clients à l'origine de la proposition de cohabitation.

Le fait est que la première semaine s'est très bien passée et que, pendant cette première semaine, celui qui est aujourd'hui mon compagnon est venu en tant que client. [...] En conclusion, en deux semaines, il est venu environ cinq fois. Lors de sa cinquième visite qu'il m'a proposé un logement. Lors de sa cinquième visite. [...]

En fait il m'a dit : « Tu as fait des gestes très gentils envers moi, et je vais faire un geste très gentil envers toi. » Je lui ai alors répondu : « Oui, et quel geste très gentil vas-tu faire pour moi ? » Il m'a dit : « Je vais te donner des papiers ». Tous les clients nous offrent des papiers, tous les clients veulent se marier avec nous. Tous les clients vont nous rendre belges. Pour que l'on leur rende service gratuitement.

[...] Il m'a dit : « Bon, viens vivre chez moi, demain tu vas vivre avec moi. Et tu travailleras chez moi, et tu ne me paieras rien, pour me conquérir, il ne m'a rien demandé à l'arrivée. ▷

Si la vie chez un·e partenaire peut offrir une stabilité résidentielle aux personnes en grande précarité, son coût mental et physique est souvent élevé, la situation s'avérant même plus épuisante à long terme. Ces relations sont décrites comme profondément asymétriques, en raison d'écart d'âge importants (près de 40 ans), de caractères très divergents, et d'un sentiment d'obligation de consacrer du temps à son·sa partenaire. Ce déséquilibre de pouvoir est systématiquement favorable au partenaire « européen », qui tire sa supériorité de son ancrage local (maîtrise de la langue, possession de papiers, statut résidentiel stable, non-implication dans le travail du sexe). Comme



le résume un interlocuteur: «ils ont toujours raison». Cette dynamique peut dégénérer en disputes, tant physiques que psychologiques, où le ou la TDS se retrouve structurellement en position d'infériorité. Elle engendre des situations décrites en des termes forts: sentiment d'être «en prison», relations «possessives», «manipulatoires», voire «machiavéliques», créant une impression d'asservissement où une personne vulnérable est exploitée.

Q: Vivre avec ton partenaire, c'est mieux que ce que tu vivais avant?

R: Physiquement, c'est pire. Mentalement, c'est pire. C'est pire d'un certain point de vue, mais d'un autre point de vue... C'est comme payer un loyer ou être sûr de vivre dans une maison. Par exemple, tes papiers sont déjà en ordre, etc. C'est bien, mais il est un peu compliqué, comme je te l'ai dit. [...] Et jusqu'à présent, je supporte la situation et je fais comme si de rien n'était. ☐

Q: Et comment te sens-tu dans ton logement maintenant?

R: Avec lui, j'ai envie de partir, tu sais, avec les années, même si je ne suis pas restée toutes ces années d'affilée avec lui. J'ai voyagé, je vais et je viens, je vais et je viens, et je suis toujours avec lui. [...] C'est une longue relation. On voit beaucoup de défauts, et des choses qu'on ne veut plus dans sa vie. [...] Parce que même mes papiers n'ont pas pu être faits. Alors j'ai l'impression d'avoir perdu mon temps. Après tant d'années, je peux dire ça. [...] Et d'autant plus quand je suis revenue en Belgique, que je suis revenue ici à Bruxelles, que j'en avais marre de la maison, de lui, que je n'en pouvais plus. Dormir un jour de plus dans cette maison, j'en avais marre et je m'ennuyais. ☐

Pour certain·es TDS sans-papier cette situation de cohabitation représente une stratégie délibérée pour régulariser leur séjour en Belgique, nécessitant de rester avec le ou la partenaire pendant une durée minimale de cinq ans. Au-delà de leurs propres expériences, plusieurs interlocuteur·rices ont également mentionné que d'autres connaissances se trouvaient prises au piège dans des arrangements similaires, où le logement est conditionné à des relations sexuelles.

Les modalités financières de ces cohabitations varient considérablement. Si certains cas n'impliquent aucun loyer pécuniaire, d'autres exigent que le ou la TDS prenne en charge la majorité des frais quotidiens et du loyer. Les contreparties peuvent également consister en des tâches ménagères ou en une obligation de présence et de compagnie.

Enfin, il est fréquent que ces partenaires aient l'habitude d'héberger des escort·es, et inversement, que certain·es escort·es aient pour pratique régulière de vivre chez des «partenaires».

En vérité, par exemple, j'ai eu un compagnon, j'ai vécu avec lui. Je suis resté avec lui environ trois mois dans le studio et j'ai changé. J'ai eu un autre compagnon et j'ai changé. Mais presque tous ceux qui ont vécu ici sont des compagnons. Mais des compagnons pendant un mois, deux mois, et puis nous changeons. ☐

Q: C'était ok que tu travailles dans l'appartement?

R: Oui, parce qu'il avait eu une petite amie trans équatorienne [avant moi]. Et elle travaillait aussi. Et s'il a fait appel à mes services, c'est parce qu'il avait l'esprit très ouvert. ☐

Ainsi, si certain·es partenaires tolèrent le travail du sexe sous certaines conditions – par exemple, uniquement en leur absence –, cette permission s'accompagne souvent de contraintes croissantes. Lorsque l'activité est exercée au domicile, les exigences financières (prélèvement d'un pourcentage sur les prestations, paiement d'un loyer) ou les manifestations de jalousez peuvent s'intensifier progressivement. Un interlocuteur résume cette situation contradictoire en constatant qu'«on peut y travailler, mais ça ne marche pas». Face à ces tensions, les stratégies d'évitement se multiplient. Un autre témoignage explique ainsi tenter de maximiser son temps hors du domicile pour se tenir éloigné de son partenaire, quitte à travailler dans d'autres villes.

J'ai choisi (de prendre en photo) le chauffage parce qu'il incarne l'injustice financière. Non seulement il coûte cher à faire tourner dans cet appartement mal isolé, mais il est souvent en panne. Je paie pour le droit d'être au froid. Cet appareil, c'est la preuve que dans un mal-logement, on paie le prix fort pour un service défectueux et une qualité de vie inexistante.

f Le logement précaire : une dépendance aux réseaux informels

Dans certains cas, les personnes en situation de précarité résident dans des logements non déclarés, en dehors de tout cadre légal. Quant à l'absence de bail signé, ceci prive les occupant·es de toute protection juridique en cas de conflit avec le ou la propriétaire. Ce type d'hébergement entraîne une forte dépendance vis-à-vis des hébergeur·euses ou bailleur·euses, plaçant les individus dans une position de vulnérabilité susceptible de favoriser des abus, qu'ils soient financiers ou relationnels.

Juliana précise que dans un logement où elle a vécu dans le passé, au-delà du fait qu'elle ne pouvait pas se domicilier, le temps qu'elle pouvait rester dans le logement était conditionné à son «comportement».

Ensuite j'ai trouvé l'appartement à Bruxelles, parce que le monsieur me l'avait recommandé. Il m'a recommandé un garçon. Le garçon m'a loué l'appartement et m'a dit que c'était au mois. Et on verra comment tu te comportes. Parce qu'il me l'a loué sans contrat, sans références. ☐





Momo rapporte que, dans un lieu où il a habité, chaque visite donnait lieu à des frais additionnels, illustrant le caractère arbitraire des sommes réclamées.

C'était bien, même en noir, c'était... C'était bien, juste la propriétaire, elle aime bien l'argent. Elle adore l'argent. [...] Mais je ne peux pas recevoir des amis, je ne peux pas recevoir des clients, je ne peux pas recevoir n'importe quelque chose. Même si un ami vient chez moi, elle demande 150 euros en plus.

En plus, il précise qu'il ne pouvait pas régler le chauffage lui-même, et ne disposait pas d'une salle de bain à titre personnel :

Elle coupait le chauffage chaque soirée. Elle me laisse aller dormir, et elle sait que je suis allé dormir parce qu'elle habite en bas. Elle coupe le chauffage. Je me réveille à 3 heures de matin, [il faisait] trop froid. C'était vraiment froid. [...] C'était un cuisine pour moi tout seul. Et aussi le studio tout seul. Mais la douche c'était en bas. La salle de bain était partagée.

En conclusion, au-delà de la dépendance vis-à-vis du ou de la bailleur·euse, les conditions de vie se trouvent souvent dégradées, avec une absence de confort

minimal, par exemple en raison de défauts de chauffage ou d'accès à l'eau chaude.

Par ailleurs, la difficulté à se domicilier est fréquente, en raison du refus des propriétaires de voir l'adresse utilisée comme résidence officielle. Ce défaut d'enregistrement administratif a pour conséquence directe la privation de certains droits fondamentaux. Dans le cas des demandeur·euses de protection internationale, il les prive notamment de l'accès à l'attestation d'immatriculation (ou carte orange), un document essentiel à l'exercice d'une activité professionnelle légale.

g Appartements de travail : professionnalisation des réseaux informels

i Les « plazas » : rotation de logement rapide à des prix prohibitifs

Les « *plazas* »⁶ désignent des appartements, studios ou chambres mis à disposition pour l'exercice du travail du sexe, souvent loués à la semaine à travers des réseaux communautaires (notamment via WhatsApp), notamment d'Amérique Latine. Ces lieux incarnent à la fois une forme d'hébergement professionnel et une

solution de logement temporaire, en particulier pour des personnes migrantes, sans papiers ou trans*, exclues du marché locatif classique. Leur fonctionnement repose sur une organisation collective implicite, une économie informelle et une exploitation de la vulnérabilité administrative et sociale.

Ces logements sont loués entre 500 et 800 euros par semaine pour une chambre. L'absence de bail officiel, le paiement en liquide, l'anonymat des propriétaires et l'impossibilité de faire valoir des droits créent un flou juridique qui expose les résident·es à de multiples abus.

Bruna souligne que beaucoup de gérants, dont certains sont propriétaires, des appartements de travail ont été « formés » à ce modèle par d'anciennes partenaires ou ex-femmes travailleuses du sexe :

Lorsqu'un propriétaire possède une maison et la loue à la semaine, il a forcément rencontré une femme dans sa vie qui lui a appris cela. ▷

Les appartements sont généralement pré-meublés, parfois insalubres : humidité, fuites non réparées, murs bricolés en placoplâtre. Malgré des conditions précaires, l'accès à ces logements est facilité par la tolérance explicite des propriétaires envers les travailleuses du sexe, mais aussi par les réseaux communautaires, qui relayent les offres, signalent les escroqueries ou recommandent certains lieux.

Que sont les plazas ? Les plazas, ce sont les maisons destinées au travail. Ce sont des maisons qui se louent à la semaine. Donc, si vous avez très bien travaillé dans une plaza, vous payez une semaine supplémentaire. Vous restez alors quinze jours. Mais en général, personne ne reste plus de quinze jours au même endroit. On reste quinze jours, puis on part. C'est pour laisser les clients se reposer, pour qu'une autre vienne les recevoir, et ensuite on revient. ▷

Dans ce milieu, on cohabite avec toutes sortes de gens. C'est-à-dire, avec des personnes très tranquilles, mais aussi avec des gens problématiques, impolis, des personnes toxicomanes

Le système des plazas repose sur une rotation rapide : les résident·es changent chaque semaine, et doivent respecter des règles implicites de cohabitation – silence, partage des espaces communs, horaires de travail, discréption absolue. Les tensions sont fréquentes, notamment entre femmes trans* ou entre communautés. Des hiérarchies racialisées apparaissent, avec par exemple une méfiance envers les femmes roumaines ou les personnes marocaines. Le non-respect de ces règles peut entraîner une exclusion immédiate, sans recours.

En fait, il y a des plazas, des endroits où je suis arrivée. Et je suis définitivement partie, je me suis dit : non, je ne vais pas payer ici, je m'en vais. À cause de la saleté, et des personnes avec qui on cohabite parfois. Parce que dans ce milieu, on cohabite avec toutes sortes de gens. C'est-à-dire, avec des personnes très tranquilles, mais aussi avec des gens problématiques, impolis, des personnes toxicomanes. ▷

Les gens qui travaillent dans les plazas, sont des personnes à qui il importe peu de socialiser avec beaucoup de monde. Donc, dans les plazas, en général, il y a 5 chambres, il y a 12 chambres, il y a 7 chambres. Dans les 7 chambres, par exemple, il y a 2 salles de bain. Et mon client est arrivé, cela m'est souvent arrivé, il entre, et je me retrouve sans client. Parce qu'ils vous prennent vos clients ▷



Certains propriétaires ou intermédiaires vont jusqu'à exiger des paiements en nature – rapports sexuels en échange du loyer ou d'une remise – une pratique de troc sexuel contrainte, normalisée dans certains cercles.

Le paiement se fait à la journée ou à la semaine, parfois avec des horaires définis, et un contrôle exercé par une ou plusieurs figures dominantes (souvent celles qui « introduisent » les nouvelles personnes). Cette régulation communautaire permet à la fois une forme de solidarité (protection mutuelle, couverture en cas de client violent, partage de repas ou d'informations) et de contrôle social.

Alors, d'une manière ou d'une autre, les Plazas nous apportent une certaine stabilité émotionnelle. Et une forme de stabilité, dans le sens où l'on sait au moins que l'on est là pour une semaine, que l'on est dans une situation stable. ▷

II Les appartements de travail à long terme : entre tolérance du TDS et perpétuation des loyers abusifs

Alors que le système des *plazas* repose le plus souvent sur la location hebdomadaire, relativement coûteuse, d'une chambre dans un logement destiné de manière informelle au travail du sexe, il existe également

des formes d'hébergement plus confortables. Il s'agit plutôt de studios ou de petits appartements, offrant davantage d'intimité, la possibilité de se sentir chez soi, voire de se domicilier, et qui sont donc loués sur des périodes plus longues.

Ces logements se trouvent généralement par le bouche-à-oreille ou nécessitent de disposer de bons contacts. Y vivre suppose néanmoins d'avoir trouvé un modèle économique viable – par exemple grâce à une clientèle fixe – permettant de maintenir un revenu suffisant sans devoir se déplacer régulièrement d'une localité à l'autre. L'installation dans la durée va également de pair avec une attention accrue à la discréetion vis-à-vis du voisinage.

Deux interlocutrices décrivent ainsi vivre dans un petit studio ou un appartement d'une chambre, au sein d'immeubles où plusieurs, voire la totalité, des unités sont également occupées par des TDS. Jessica, par exemple, réside dans une maison où tous les studios sont loués à des TDS et où l'activité est donc tolérée. Elle y est domiciliée et y vit de façon permanente. Le loyer reste cependant très élevé : 2 000 € par mois, dont seulement 650 € apparaissent sur le contrat officiel, le reste étant payé en liquide.

Bruna, une autre interlocutrice, a quant à elle vécu pendant quatre ans dans un studio initialement prévu pour un système rotatif avec une occupation maximale de deux semaines. Dans son cas, le contrat officiel stipulait un loyer mensuel de 500 €, alors qu'en réalité, elle devait verser 3 000 € au total, la majeure partie étant payée « sous la table ». Comme elle le raconte : « Le contrat stipulait qu'il s'agissait d'un contrat de 500€ par mois [...] mais sous la table, je devais ajouter l'autre partie. »

Jessica exprime son épuisement et son désir de stabilité : elle voudrait quitter ces lieux pour s'installer dans un appartement résidentiel, accueillir sa mère, et sortir d'un environnement tourné exclusivement vers

le travail sexuel. Mais cela est très difficile : les propriétaires classiques refusent souvent de louer à des personnes trans* ou travailleuses du sexe, les contraignant à rester dans ce circuit fermé.

III Le système du « 50/50 » : une autre forme de précarité organisée

En parallèle du système des *plazas*, un autre mode d'exploitation informelle se déploie : le système du « 50/50 ». Une personne déjà installée en Belgique finance l'arrivée d'une personne migrante – souvent des femmes trans* – en prenant en charge billets d'avion, logement, publicité en ligne, création de profils. En échange, la personne doit reverser la moitié de ses revenus liés au travail du sexe pendant une période indéterminée.

Dans les faits, cette « dette » est non écrite, arbitraire, et peut être augmentée à tout moment : frais médicaux, produits d'hygiène, punitions pour mauvaise conduite, etc. Carmelo raconte avoir vécu six mois d'isolement total, sans savoir comment fonctionnait la ville ni où demander de l'aide. Son passeport était confisqué, il n'avait pas le droit de sortir, et dépendait entièrement de son recruteur. Toute tentative d'émancation était perçue comme une trahison et pouvait entraîner des représailles.

Alors je suis arrivée à la maison, et le garçon a pris mes annonces, ma publicité, et c'est lui qui répondait à mon téléphone. Moi, tout ce que j'avais à faire, c'était sortir travailler, mais on travaillait à 50 %. Le garçon me fournissait le logement, la publicité, et moi je devais prendre en charge ma nourriture. Et la chambre était partagée entre 7 ou 8 personnes, on était tous là. Tous Colombiens et Vénézuéliens. ▷

Vous êtes donc à la disposition du propriétaire, quand il le souhaite, il vous appelle et vous y allez.

Ils vous donnent la liberté de partir, mais sans aller trop loin. Parce que si un service se présente, il faut arriver avant que le client entre. Ou bien, si le client est déjà entré, il faut être dans la chambre au plus tard cinq minutes après. Donc, l'engagement, c'est qu'on peut sortir, mais en restant très attentif au téléphone et en ne s'éloignant pas trop. ▷

Mais même ceux qui étaient depuis longtemps avec le garçon du 50 %, ces personnes-là ne connaissaient pas non plus les services de santé ni les associations. Eux non plus ne les connaissaient pas. Parce qu'on était comme endoctrinés par ce que le propriétaire nous montrait, à ce qu'il nous laissait voir. ▷

Ce système repose sur un contrôle de l'information : les personnes ne sont pas informées de leurs droits, ni des dispositifs d'aide (Fedasil, soins de santé, accompagnement social). Les recruteur·euses – souvent d'anciens exploité·es eux-mêmes – justifient ce système comme un « passage obligé » pour réussir. Cette opacité rend les abus difficiles à dénoncer, d'autant plus que ces pratiques ne relèvent pas de réseaux criminels structurés, mais de logiques communautaires internalisées.

Par ailleurs, certaines personnes rapportent avoir été confrontées à des pratiques abusives de la part d'hôtes, allant jusqu'à des propositions de dispense de paiement en échange de relations sexuelles.

Le propriétaire, vous le payez avec un ou deux services, vous arrivez à un accord. Le propriétaire vous dit : « Cette semaine, vous restez ici et vous ne me payez pas. Mais au cours de la semaine, on va se voir quatre fois. Quand j'en aurai envie, je vous préviendrai. » Vous êtes donc à la disposition du propriétaire, quand il le souhaite, il vous appelle et vous y allez. ▷



h Hôtels : usages pluriels entre refuge temporaire et lieu de travail

Les témoignages mentionnant un recours récent à l'hôtel soulignent qu'il ne s'agit que d'un hébergement provisoire, utilisé pour quelques nuits ou entre deux situations de mal-logement. On y distingue deux usages de l'hôtel : d'une part, le recours en situation d'urgence, pour disposer d'un toit et se mettre à l'abri ; d'autre part, un usage concomitant à une activité professionnelle, lorsque l'hôtel est sollicité comme lieu de travail.

Q: Et tu n'as jamais eu de problèmes à devoir partir parce que l'autre personne est de retour et que tu ne sais pas où aller ?

R: Eh bien, en vérité, cela arrive souvent. Ou par exemple, quand j'y vais, il y a quelqu'un d'autre. Tu comprends ? Alors je dois payer un hôtel. Et pour travailler à l'hôtel, tu ne travailles pas comme tu travailles dans un appartement, car l'hôtel est une réception. ▷

Lorsque l'hôtel est également utilisé dans le cadre du travail du sexe, une attention particulière s'impose, car cette pratique n'est pas systématiquement tolérée ni acceptée. Ramener deux ou trois clients sur une journée peut attirer l'attention, surtout si le TDS n'est

pas autorisé. Ainsi, un témoignage fondé sur une expérience vécue en Allemagne montre qu'un tel comportement peut amener le personnel de réception à contacter la police. L'une des façons d'échapper à ce contrôle exercé par la réception consiste à privilégier les hôtels proposant un enregistrement automatisé — via un code ou un autre dispositif — plutôt qu'un accueil physique au comptoir, qui s'apparente souvent à une forme de contrôle social. Un tel système permet même de « partager » une chambre pour le travail avec une connaissance. Pour des personnes en situation de mobilité (voir chapitre 2), vivre et travailler à l'hôtel permet de s'adapter au jour le jour à la demande des clients, et de prolonger leur séjour lorsque l'activité est soutenue.

Un autre témoignage rapporte que certains clients réservent une chambre pour plusieurs jours, mais ne l'occupent que pendant le temps de la prestation. Dans ces cas-là, l'intervenant explique pouvoir rester plus longtemps dans la chambre, sans être contraint de travailler durant toute la durée de la réservation.

En situation d'urgence, un autre témoignage évoque un recours ponctuel à l'hôtel, rendu possible uniquement lorsque les moyens financiers le permettent.

Selon des témoignages de travailleuses du sexe recueillis à Yser, certaines TDS trans* qui exerçaient dans la rue considéraient autrefois l'hôtel comme un lieu de vie à long terme. Il y a 15 à 20 ans, elles pouvaient en effet séjournier dans certains établissements pendant plusieurs mois (5), voire plusieurs années, et jouissaient d'une liberté d'entrée et de sortie à toute heure. Cependant, le travail du sexe dans ces hôtels n'était pas toléré.

Cette relative stabilité n'excluait pas les contrôles policiers. Deux témoignages font état de descentes fréquentes dans leurs hôtels — bien qu'elles n'y exerçaient pas — qui ciblaient spécifiquement les femmes trans* et pouvaient mener à des expulsions du territoire. Le paiement à la journée limitait toutefois la

perte financière en cas de déportation, contrairement à un loyer mensuel engagé d'avance. Si ces témoignages s'ancrent dans le passé, le recours à l'hôtel comme solution de logement durable persiste, dans une certaine mesure, aujourd'hui.

En définitive, l'hôtel est caractérisé par des inconvénients clairs : c'est une option coûteuse, sans possibilité de cuisiner ou de pouvoir s'y domicilier, et par conséquent n'offre pas la possibilité d'ouvrir l'accès à des droits sociaux. L'hôtel constitue une solution par défaut, et non une véritable alternative de logement.

i Airbnb, Booking et Spotahome : une autonomie fragile

Le point commun des plateformes tel que Airbnb, Booking ou Spotahome⁷ mobilisées pour la recherche de logement, est le prix élevé. D'un point de vue économique, ces solutions représentent un coût très élevé — plusieurs centaines d'euros par semaine — et absorbent une large part des revenus des TDS, rendant presque impossible l'épargne ou la stabilisation à long terme. Pour pouvoir financer ces logements, les personnes interviewées doivent travailler beaucoup, les exposant à des risques accrus de sécurité et de santé physique et mentale. Pour limiter les dépenses, certaines TDS choisissent de partager un logement et d'y travailler à deux ou à plusieurs. En cas de revenus plus faibles, il arrive que des Airbnb moins bien situés, voire en dehors de Bruxelles, soient privilégiés pour alléger les coûts. En dehors de la nécessité de recourir à des alternatives commerciales au vu de l'exclusion du marché de logement régulier, ces plateformes ont l'avantage de ne pas vérifier le statut de séjour des personnes qui l'utilisent.

La sélection du bien à louer est pourtant cruciale. En ce qui concerne l'usage du logement à des fins de travail, certains hôtes Airbnb imposent des restrictions, qu'elles soient explicites ou implicites. Il est souvent nécessaire de dissimuler l'activité envisagée, de rester discret et d'éviter tout conflit avec le voisinage. Cela



implique de rechercher des logements à la fois adaptés à un exercice discret et sécurisé du travail, tout en s'assurant qu'aucun élément ne complique ou entrave son déroulement. A titre d'exemple, la présence d'une caméra à l'entrée pour monitorer si le client vient seul et pour ouvrir la porte sans devoir descendre est un atout pour la discrétion et la sécurité.

Il faut repérer l'arrivée autonome. Ce qui est le plus important, on ne doit jamais rencontrer les propriétaires. Parce que les propriétaires, en voyant que nous sommes latino-américains, imaginent déjà ce que nous venons faire. Mais en vérité, d'après mon expérience avec les Airbnb et Booking que j'ai loués, les propriétaires savent déjà ce que l'on fait. Seulement, on n'en parle pas, on n'en discute pas. Alors on se fait ami avec les propriétaires, et ils nous disent : « Non, ne louez pas via Booking, prévenez-moi. Je vous louerai directement, ce sera moins cher. » Alors ces propriétaires sont devenus nos amis, ils savent ce que nous faisons. Mais personne en parle, et ils ne nous posent pas de questions. C'est un secret, un secret criant. ▷

Lorsque le propriétaire habite dans le même immeuble, les possibilités d'exercer l'activité professionnelle se réduisent considérablement. Cette cohabitation engendre un stress supplémentaire, lié à la peur d'être découvert·e, dénoncé·e ou même expulsé·e. Dans certains cas, l'interdiction du TDS est clairement exprimée, voire assortie d'une surveillance directe de la part du propriétaire.

Alors j'ai fait ce qu'on fait toujours, c'est de payer une journée. Quand je suis arrivé, le monsieur marocain m'a regardé sans rien dire, sans parler, il m'a regardé, il m'a observé. Et bon, il m'a donné toutes les indications sur la maison et il m'a demandé 100€ de caution. Je lui ai demandé : « Et où est l'Inter pour qu'on puisse regarder la caméra ? » Il m'a répondu : « Écoute, Colombien » Il m'a parlé en espagnol. « Ce que tu viens faire ici, ici, ce n'est pas possible. » [...] Il m'a dit : « Non, si je vois un seul client ici, j'appellerai moi-même la police pour qu'ils t'emmènent. » Il m'a dit ça. [...] « Et si ça ne te plaît pas, prends ta caution. » Pas ce que j'ai payé sur Airbnb, mais la caution. « Et pars tout de suite. ». (en Allemagne), ▶

Ce type installait des caméras dans l'appartement et c'est ça qui ne me plaisait pas. [...] Je suis presque sûr qu'il avait une caméra dans l'appartement. Et c'était comme s'il était pervers. [...] Je suis presque sûre parce qu'une fois, il a dit quelque chose comme « tu as fait ça » et je me suis énervée. Et quand je fermais la porte de la chambre, j'avais l'impression qu'il me surveillait. Il avait des caméras et tout ça. Là, c'était beaucoup plus compliqué en termes d'intimité, mais l'endroit était plus agréable. ▶

Afin de vérifier si le logement convient à leur activité, certain·es locataires privilégient une première réservation de une à deux nuits, avant de prolonger le séjour si l'appartement se révèle adapté.

La location de courte durée entraîne également une instabilité résidentielle permanente : les séjours se

succèdent rapidement, les lieux varient fréquemment, les conditions manquent de clarté et il existe un risque réel de se retrouver sans toit entre deux réservations.

Lorsqu'un logement est adapté à leur activité, certaines TDS parviennent à négocier un séjour de longue durée, qui peut s'étendre sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Certain·es propriétaires maintiennent un loyer élevé, tandis que d'autres consentent à une légère baisse.

Lorsque les filles trans arrivent, même si elles sont très couvertes, le propriétaire imagine déjà ce qu'elles vont faire.

nous a facturé 1 800 euros par mois, en une seule fois. Oui, nous avons payé 5 400 d'un coup. ▶

Comparées aux plazas, les locations Airbnb offrent une alternative plus sereine grâce à une intimité mieux préservée, les logements étant généralement réservés à un usage individuel ou partagés entre un petit nombre de personnes de confiance. Il apparaît par ailleurs que les personnes trans* privilégièrent souvent le travail via Airbnb. Une préférence motivée par la recherche de cette discréetion et la crainte de discriminations ailleurs. Cependant, ces plateformes commerciales ne sont pas non plus exemptes de discrimination ; les personnes trans* y font notamment l'objet d'une suspicion accrue quant à leur éventuelle activité de travailleuse du sexe.

Je l'ai trouvé [au propriétaire] parce que je louais des appartements sur Airbnb, parce qu'on ne me louait pas d'appartement vu que je suis une fille trans. Je louais donc sur Airbnb et mes références étaient bonnes. ▶

Il y a autre chose avec les Bookings ou les Airbnb. Il est très compliqué pour les filles trans de s'y installer. Par exemple, nous, - parce que nous nous transformons -, donc, au moment où nous arrivons, le propriétaire peut me voir. [...] Qui pourrait imaginer que je me transforme ? On me voit comme un homme normal. En revanche, lorsque les filles trans arrivent, même si elles sont très couvertes, le propriétaire imagine déjà ce qu'elles vont faire. ▶

Il y a donc des femmes, surtout, ou des trans, qui sont très sensibles à cela. Elles préfèrent donc ne pas avoir ce genre de problèmes et travailler seules. Et personne ne leur prendra leurs clients. Les clients ne leur diront pas non plus : « Oh, je ne vais pas là-bas, parce qu'il y a trop de monde. Je cherche une maison privée. » Alors les gens qui aiment davantage la discréetion se tournent vers les Airbnb et les Bookings. ▶

En dehors des inconvénients cités, ce mode de logement permet de conserver une certaine autonomie : dans ces espaces, on peut travailler sans ou avec peu de surveillance, gérer ses horaires, et préserver un minimum de sécurité physique et mentale. Cela souligne à la fois le manque d'alternatives sécurisées, et la nécessité de développer des solutions de logement pensées avec et pour les travailleur·euses du sexe, qui prennent en compte leur réalité professionnelle et leurs besoins spécifiques.

Nous vivions à 10 ou 15 dans une petite chambre.

j Le logement inadéquat :

i Surpeuplement : absence d'intimité et de confort

À leur arrivée en Belgique, certaines personnes migrantes se trouvent confrontées à des situations de surpeuplement extrême. Souvent, le surpeuplement est documenté à des endroits opérant avec le système 50/50 (cf. section 4.iii), même si cette configuration ne représente pas l'unique modalité de surpeuplement rencontrée. Un témoignage recueilli évoque la présence de dix à quinze individus dans une seule chambre, une situation initiale qui, bien que temporaire, a laissé place à une cohabitation prolongée avec cinq à huit personnes, réparties dans un logement composé d'une à deux pièces.

La première fois, on vivait près de la gare Lemonnier. La fille qui nous a accueillis là-bas, nous vivions à 10 ou 15 dans une petite chambre. [...] Il y avait des lits superposés, des matelas par terre. [...] Le couple là, et ici les autres. Et dans le salon aussi. ▶

Alors on dormait dans le salon et dans cette petite pièce improvisée attenante au salon. Et les deux autres chambres étaient pour le travail. [...] Les chambres devaient toujours être prêtes pour les clients. Parce que parfois, elles passaient toute la nuit à travailler, moi j'allais dormir. [...] Et quand il y avait beaucoup de filles, on dormait sur un matelas, sur le canapé... Il y avait un lit double qu'on partageait. [...] À l'époque, c'était 350€ [par semaine] ▶

Non, c'était une maison vraiment moche. [...] Il fallait descendre pour dormir. Elle était divisée en deux pièces et les pièces avaient des couchettes. Des couchettes. Comme c'était en planches, il y avait des rats, les planches craquaient. [...] Par exemple, parfois, quand il y avait beaucoup de monde, on dormait à trois dans un lit. Jusqu'à trois dans un lit, c'était normal. [...]

Si tu veux, tu paies toi même avec ton argent, je ne vais pas le réparer

Pour le service aux clients, il fallait monter à l'étage de la maison, ils ont divisé le salon. Et ils l'ont divisé avec des cloisons et ont fait deux chambres. Donc, les services se faisaient à l'étage, dans les chambres à l'étage. Et quand celles de l'étage étaient occupées, alors nous nous entassions tous dans la salle de bain. ▷

Dans ce contexte, les espaces communs, comme le salon, sont souvent réaménagés en chambres de fortune, tandis que les infrastructures sanitaires — en particulier la salle de bain — sont partagées, ce qui entraîne de longues files d'attente et une disponibilité limitée d'eau chaude.

Là, on devait se relayer. Celle qui se levait la première allait faire ses besoins. Tu comprends ? Et ainsi de suite. Mais il fallait se laver, c'était d'abord à l'une, puis à l'autre un peu plus tard. Parce qu'il y avait ce chauffe-eau. Ce chauffage qui fonctionne avec des flammes, les anciens. Et ces chauffe-eau ne fonctionnaient pas très bien non plus. Donc, ça ne suffisait que pour deux personnes. Nous devions donc attendre un certain temps jusqu'à ce qu'il se réchauffe bien. ▷



Ces conditions entraînent une quasi-absence d'intimité, favorisent une promiscuité permanente et génèrent des tensions interpersonnelles pouvant dégénérer en conflits ouverts entre cohabitant·es. Ce mode d'habitat précaire met en évidence la vulnérabilité structurelle des personnes concernées et leur exposition à des conditions de vie dégradées.

II Logement indigne : débrouille dans un cadre dégradé

Les logements sont le plus souvent obtenus par le biais du bouche-à-oreille et se présentent généralement sous la forme de petits studios loués. Lorsqu'il s'agit d'une femme trans*, le *passing*-⁸ peut jouer un rôle déterminant dans l'attribution du logement ; cependant, cette situation peut également donner lieu à des accusations de « tromperie » si le fait d'être trans* a été dissimulé au moment de la location.

Le monsieur me l'a loué parce qu'il pensait que j'étais une femme. ▷

D'abord, il sont sympas, après quand je signe il me dit, « tu es d'où ? ». Et le propriétaire me dit, « Je peux vous poser une question ? » Je dis oui. « Vous êtes pas une femme, vous ? ». « Ah oui, non, monsieur. » Oui, parce que regardez-moi, c'est masculin ici. « Oh là là, vous m'arnaquez ». « Monsieur, c'est pas une arnaque » Moi, je vais pas dire à tout le monde, « Oui, bonjour, je m'appelle ..., je suis transsexuelle. » Ça, c'est chiant ça, non ? Je me sens gêné quand même. « Mais je pensais que vous êtes femme, madame. ». « Ah, c'est trop tard, monsieur ». [rigole] [...]. Il me dit, s'il vous plaît, ne faites pas ça, parce qu'il sait que je vais prendre un appartement pour me prostituer. Tu vois ?



J'ai décidé d'envoyer les photos de ce qui est plus important pour moi chez moi, ce qui me fait me sentir bien, mes plantes, mon chien, voilà

Pourtant, la condition des logements est loin d'être idéale. Les témoignages rapportaient des bâtiments dégradés, des problèmes d'humidité et de moisissure, la douche qui se situe à l'extérieur du studio, D'autres cas témoignent que l'entretien de l'immeuble n'était pas assuré, et les installations électriques sautaient en hiver, aggravant l'inconfort.

Les propriétaires, pour leur part, se montrent généralement peu réceptifs aux problèmes signalés dans les logements et ne se considèrent pas responsables de leur résolution, malgré les demandes répétées des locataires. En conséquence, plusieurs TDS déclarent investir leurs propres ressources pour rendre leur logement plus habitable, par exemple en remplaçant une porte, en repeignant ou en réparant la douche. Toutefois, certaines interventions dépassent leurs moyens.

Je trouve vraiment que c'est en mauvais état. Je disais toujours à la madame : « Madame, s'il vous plaît, réparez ceci, réparez cela. » Non, non, non. [...] Elle me disait : « Si tu veux, tu paies toi-même avec ton argent, je ne vais pas le réparer. » Tout sort de ta poche. ▷

Parce que dans l'immeuble, la plupart des personnes sont des travestis, des personnes qui travaillent dans la rue. Mais à ce moment-là, dans cet immeuble, ça ne posait pas de problème. Parce que si c'étaient des gens normaux, qui travaillaient normalement, le problème aurait été plus grave. ▷

Toutefois, cette cohabitation peut générer des conflits, par exemple au niveau de la gestion des espaces communs ou par des nuisances sonores des appartements mal-isolés, qui dans un cas affectent profondément le bien-être mental.



Quand j'ai pris ce studio, il était dans un état épouvantable. J'ai fait des réparations avec mon argent. J'ai mis une porte parce que l'ancienne tombait en ruine. [...] Et le monsieur m'a dit : « Si tu veux, tu le prends, sinon, tant pis. » [...] Je l'ai pris, j'ai changé la porte, j'ai changé la douche, j'ai repeint, j'ai fait quelques petites choses, mais je n'ai pas pu réparer la cuisine parce que... Elle était en mauvais état. La salle de bain, la douche était aussi abîmée, enfin, tout était comme ça.

Par ailleurs, des charges excessives peuvent être imposées sans justification apparente, exploitant la faible marge de manœuvre des locataires pour trouver un autre logement. Dans un cas rapporté, une TDS a même été tenue responsable de dégradations causées par des tiers et sommée d'en assumer les réparations.

Tous les affaires qui cassent, s'il arrive un problème c'est moi qui est responsable. C'est ce qu'elle me dit « toi c'est la responsable, fais attention ».

Bien qu'un contrat puisse suggérer une certaine stabilité dans le logement, celle-ci s'avère souvent fragile. Bianca, qui occupait le même logement depuis dix ans, a récemment fait l'objet d'une expulsion. La procédure a été engagée après qu'un service social a

**Yser
Ijzer**

constaté l'insalubrité des lieux. Bien qu'elle affirme n'être à l'origine d'aucune plainte, sa propriétaire, convaincue du contraire, l'a expulsée sans médiation possible. Bianca déplore un manque crucial d'information sur ses droits en tant que locataire et souligne l'opacité des démarches administratives dans ce type de situation

Ils ont inspecté la maison et l'ont trouvée en mauvais état... puis des lettres sont arrivées à mon nom... la propriétaire... m'a expulsée. ▷

III Le cas d'Yser : entre nécessité professionnelle et rejet social

Alors que des cas de logement indigne peuvent se situer partout en Région Bruxelloise, nous remarquons que cette situation se présente davantage parmi les TDS faisant du racolage en rue à Bruxelles-Ville, plus précisément dans le quartier d'Yser et ses alentours.

De manière générale, l'évolution du quartier, accompagnée d'un changement de population vers un public plus aisné, rend celui-ci moins favorable, voire hostile, au travail du sexe (Dresler, 2021). Cela se traduit par une baisse de la visibilité des TDS, conséquence directe de la diminution du nombre de clients et du nombre de travailleuses elles-mêmes. Cette évolution entraîne également une raréfaction des hôtels de passe et une réduction de leurs horaires d'ouverture, désormais

incompatibles avec les besoins des TDS trans*, dont la clientèle fréquente le quartier tard dans la nuit.

Face à cette diminution de tolérance et à l'hostilité croissante des riverain·es au fil des années, les TDS qui pratiquent le racolage en rue sont contraintes de se loger à proximité de leur zone de travail, c'est-à-dire des rues où elles peuvent rencontrer leurs clients. Dans ce contexte, disposer d'un appartement dans le quartier devient une nécessité professionnelle, permettant de travailler sur place plutôt qu'à l'hôtel.

Contrairement à d'autres formes de logement mentionnées dans ce rapport, les appartements situés à Yser sont occupés sur de longues périodes et sont « prisés » en raison de leur emplacement stratégique. Ces appartements peuvent même être mis à disposition d'autres TDS pour poursuivre leur activité, comme l'illustre le cas d'une travailleuse qui a dû quitter son logement et continue à travailler grâce à l'appartement prêté par une amie.

Au-delà des difficultés liées au logement lui-même, la cohabitation avec le voisinage peut également être éprouvante. Le climat général dans le quartier est perçu comme pesant, notamment en raison de l'hostilité manifeste d'un comité de quartier opposé à la présence de travailleuses du sexe. S'ajoute à cela la présence de consommateur·ices de drogues dans l'espace public, qui gêne le travail des TDS. Dans ce contexte, un état d'alerte permanent est souvent nécessaire, tant pour préserver sa sécurité que pour éviter les conflits.

Qu'est-ce que c'est que ça ? C'est fou ! Comment tu peux faire ça ? Comment est-il possible que tu vives ici ? C'est impossible !

Le cas d'Amanda illustre particulièrement la complexité des relations de voisinage dans un contexte hostile. Elle décrit la présence récurrente de groupes de jeunes, extérieurs au quartier, qui se rassemblent au pied de son immeuble, suscitant chez elle un sentiment d'insécurité si fort qu'elle n'ose parfois pas rentrer chez elle sans avoir préalablement contacté la police. Son logement est également situé au-dessus d'un café dont le bruit en fin de semaine perturbe son repos et accentue son inconfort résidentiel.

Amanda souligne par ailleurs l'intrusion constante de son voisinage dans sa vie privée. Elle évoque le snack situé au rez-de-chaussée, où circulent régulièrement des rumeurs à son sujet, et mentionne explicitement le harcèlement dont elle fait l'objet de la part du comité Alhambra. Ce climat de surveillance sociale permanente la dissuade d'intervenir face à certains comportements problématiques, par crainte de représailles ou de harcèlement ciblé, d'autant que son domicile est largement connu. Cette configuration résidentielle — marquée par une forte visibilité et un manque de protection — renforce la vulnérabilité structurelle des personnes concernées, tant dans leur vie quotidienne que dans l'exercice de leur activité.

Deux témoignages font également état d'un sentiment de traitement inégal par rapport aux autres résident·es du quartier. L'un d'eux rapporte que la police ne prenait pas au sérieux ses plaintes concernant le tapage nocturne. Dans un cas plus extrême, une TDS a été placée en garde à vue suite à une accusation infondée émanant d'un membre du comité de quartier.

Concernant le travail du sexe, les personnes interrogées indiquent veiller à n'accepter que des clients respectueux du voisinage, afin d'éviter toute nuisance. En dehors des problèmes liés à l'entretien des logements, ces derniers ne constituent pas toujours un environnement propice au travail : le cadre bruyant, insalubre ou intimidant pour les clients peut affecter la perception de la prestation et conduire certains clients

Constats transversaux sur le mal-logement

à questionner le ou la TDS sur les conditions de vie dans lesquelles il ou elle travaille.

Eh bien, parfois, je préfère emmener les clients à l'hôtel, parce que les voisins, tu sais, ils ne me laissent pas tranquille. Et aussi parce que je ne me sens pas bien chez moi, le client, il peut entendre ces problèmes et il va avoir peur. Et [le client] dit : « Qu'est-ce que c'est que ça ? C'est fou ! Comment tu peux faire ça ? Comment est-il possible que tu vives ici ? C'est impossible ! » Les gens me disent : « Cherche une autre maison. » Mais c'est impossible, qui va m'aider ici ? [...] C'est difficile. Tu sais, les portes sont fermées pour moi, qu'est-ce que je peux faire ? ▷

Bien que d'autres appartements offrant de meilleures conditions aient été recherchés dans le quartier, ils restent inaccessibles aux personnes exerçant le travail du sexe, les contraignant à vivre dans des conditions indignes.

Si disposer d'un logement dans le quartier permet théoriquement de mieux travailler en accueillant des clients chez soi, les TDS privilégient généralement l'hôtel, jugé plus sûr. Cette situation fait néanmoins partie de leur quotidien et tend à être normalisée : des stratégies ont été improvisées ou développées pour y faire face. Malgré ces difficultés, certain·es manifestent un attachement au quartier, perçu comme un espace familier où il est possible de conserver une certaine routine.

Je reste à cette appartement, à ce studio, jusqu'à la fin de ma vie, là, oui.

a Nomadisme et pratiques de mobilité stratégique

L'analyse des entretiens montre qu'une stratégie d'itinérance professionnelle se déploie dans près de la moitié des cas étudiés. Des « *giras* » (tournées), consistant en des déplacements réguliers entre villes belges (Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, etc.), voire européennes ou au-delà, sont fréquemment pratiqués par les interlocuteur·rices, à l'image de l'*« escort on tour »* décrit par Loopmans et Vermeiren (2009). Cette mobilité stratégique, également qualifiée de « mobilité horizontale » (Siegel, 2010) entre villes, s'accompagne d'une grande flexibilité en matière de logement, les TDS alternant entre Airbnb, Booking, Spotahome, *Plazas*, logements de collègues ou hôtels.

L'étude révèle deux modalités distinctes de nomadisme professionnel : une mobilité intensive impliquant un déménagement hebdomadaire avec effets personnels réduits à une ou deux valises, et une mobilité relative où les individus, tout en conservant un logement fixe – bien que souvent précaire –, effectuent des déplacements fréquents.

Les déplacements entre villes ou quartiers sont principalement motivés par la volonté d'atteindre une clientèle plus large et d'assurer des revenus stables. Rester au même endroit s'avère moins rentable, car de nombreux clients recherchent la nouveauté et se désintéressent des TDS qu'ils connaissent déjà.

Oui, en général, on fait des tournées [...]. Ce n'est pas seulement par résignation parce que nous n'avons pas de maison, c'est parce que c'est une nécessité pour le travail. Parce que souvent, rester au même endroit ne nous rapporte pas d'argent. Par exemple, si je reste au même endroit, je ne gagne pas d'argent. Donc, si je reste là où je vis, beaucoup de mes clients ne viennent pas me voir. Pourquoi ? Parce que c'est un quartier plein de Turcs. Et beaucoup de mes clients, qui sont des clients importants à Bruxelles, disent qu'ils ne vont pas là-bas, qu'ils ont de l'argent. [...]. Alors, souvent, soit on change de quartier, dans la même ville, soit on déménage, tout simplement. Et presque tout le monde, presque toutes celles qui travaillent, aussi bien les trans que les garçons. Bon, les garçons sont différents. Je te le dis, les garçons, les trans et les femmes, nous voyageons tous les huit jours, dans des endroits différents, parce que nous nous faisons repérer. ▷



On est fatigués de voyager tout le temps, de déplacer nos affaires d'un endroit à l'autre

Tu vas dans une ville, tu dois travailler une semaine et c'est tout. Et puis tu vas dans une autre ville, parce que le client aime les nouveaux garçons. [...] C'est pourquoi toutes les escortes voyagent. [...] Je voyage depuis un an, c'est très, très, très difficile. Tu es fatigué physiquement, tu fatigues ton corps, tu n'as pas de routine, tu peux passer toute la nuit avec le client à te droguer, tu peux être... Et selon la drogue que tu prends, oui, oui, c'est un peu difficile. □

D'autres facteurs peuvent, en complément de la raison principale (atteindre une clientèle plus large), encourager le nomadisme professionnel. Certaines TDS disposent des ressources économiques nécessaires pour s'installer durablement dans une ville, mais se voient contraintes de rester mobiles en raison de leur exclusion du marché locatif formel. Pour d'autres, même lorsqu'elles ont un pied-à-terre — souvent chez un·e tiers — ce logement peut être source de tensions ou de violences, les poussant à fuir une cohabitation difficile, marquée par des relations toxiques ou violentes. La volonté d'éviter la surveillance policière ou les conflits avec le voisinage constitue également un motif fréquent de déplacement.

Dans le choix de leur prochaine destination, les TDS s'appuient souvent sur leur réseau de pair·es afin d'identifier les villes où la demande pour leurs services est la plus forte. Lorsque leurs ressources financières sont limitées, elles privilégient des villes ou pays où le coût de la vie est moins élevé.

Q: Y a-t-il une raison pour laquelle tu as changé de ville ?

R: [...] Parce que je ne trouvais pas d'appartement. Parce qu'ils étaient trop chers. □

Ce mode de vie exige une vigilance constante, une coordination avec d'autres travailleur·euses, et une planification basée sur les retours d'expériences via les groupes. Cette manière de travailler reste conditionnée à des critères rigides : discréption, réputation, compétitivité, rentabilité.

Cependant, l'obligation de ne jamais s'installer durablement engendre une fatigue importante. Ce mode de vie requiert en effet une organisation nomade, qui suppose de limiter ses biens au strict nécessaire, soit une ou deux valises.

Et là, tu sais ce qui se passe ? Avec la nourriture. Parce qu'on arrive, disons, nous payons les semaines, puis on achète au petit marché ce qu'il faut pour la semaine, et souvent, on ne consomme pas tout, et alors, parfois, on transporte les restes de nourriture qui peuvent être conservés, d'autres fois, il faut les jeter. □

On est fatigués de voyager tout le temps, de déplacer nos affaires d'un endroit à l'autre. Et nous ne pouvons jamais nous dire : « Waouh, c'est à nous, nous allons rester ici longtemps... » Ce n'est pas possible. □

Mais en réalité, nous cherchons des appartements pour avoir un espace à nous. Par exemple, j'ai travaillé sans arrêt depuis février. Il y avait des moments, ou plutôt il y a des moments où je suis complètement épuisé, complètement fatigué, et je paie cette journée uniquement pour dormir, ce qui est plus souvent le cas le lundi. En général, le lundi, je suis très épuisé, très fatigué, et j'arrive à dormir. Je dors donc tout le lundi, [...] et je me réactive vers le milieu de la semaine. [...] Mais dans une plaza,

souvent, on ne peut pas dormir. Peut-être que je suis fatigué et que je dors, mais mon voisin d'à côté, celui qui a loué à côté, n'est pas fatigué, il travaille. Donc, il ne me laisse pas me reposer. □

Cette forme d'itinérance professionnelle relève donc moins d'un choix que d'une nécessité pour subvenir à ses besoins. Cependant, les personnes occupant une position plus élevée dans la hiérarchie du travail du sexe sont généralement moins dépendantes de cette mobilité. Certaines parviennent même à développer un modèle économique parallèle qui leur permet de se sédentariser.

b Solidarité et tensions entre pair·es

Au quotidien comme dans le cadre du travail, le réseau de pair·es peut s'avérer essentiel. Qu'il s'agisse d'autres TDS, de membres de la communauté d'origine ou de personnes partageant la même identité de genre, ces liens jouent souvent un rôle central pour accéder à des solutions de logement informelles ou pour échanger des conseils pratiques.

Ces réseaux constituent également une ressource précieuse : obtenir des médicaments, trouver des aliments propres au pays d'origine, apprendre à se déplacer, mais aussi partager des informations liées au travail, comme repérer des logements de meilleure qualité, éviter des clients dangereux ou identifier des villes où la demande est plus forte. Les solidarités ainsi créées revêtent une importance particulière.

Ces communautés constituent également un espace d'échange et de parole sur le travail, sans crainte d'être jugé·es. Pour certain·es, parfois très isolé·es, elles représentent même les seules relations sociales disponibles.

L'importance du réseau de pair·es apparaît souvent dès avant le début du parcours de TDS en Europe. Plusieurs interlocuteur·rices évoquent par exemple les conseils partagés par des personnes déjà installées en Belgique, permettant de préparer leur arrivée et leur insertion comme TDS. Le premier logement est fréquemment organisé à l'avance, tandis que l'initiation au travail (publication d'annonces, repérage du terrain, etc.) est régulièrement accompagnée par un·e pair·e. Une partie importante de ce réseau se construit et s'anime dans l'espace virtuel, aussi bien avant le départ qu'une fois sur place, ce qui reflète d'ailleurs l'évolution générale du travail du sexe (Loopmans & Vermeiren, 2009).

Pendant l'activité, le réseau de pair·es demeure tout aussi essentiel. Il constitue une première ligne de défense en cas de danger, un soutien d'autant plus crucial que les acteurs institutionnels (police, services



C'est un endroit où je me sens en sécurité, où j'apprends et où je fais parfois du bénévolat et où je contribue à la communauté. Mais c'est toujours un plaisir d'être ici, de rencontrer des gens, de participer à des projets et de m'amuser.

médicaux, etc.) suscitent souvent de la méfiance. Le partage des frais et la protection mutuelle renforcent encore ce rôle fondamental.

Toutefois, vivre et travailler dans un même immeuble avec d'autres TDS ne supprime pas les tensions. Celles-ci peuvent naître de désaccords concernant la gestion du logement, la répartition de l'espace, les clients ou encore des conflits interpersonnels. Un témoignage illustre par exemple qu'une TDS recevant significativement plus de clients que ses colocataires s'est vu demander de payer une part plus importante du loyer, générant ainsi des tensions au sein du groupe.

Q: As-tu essayé de trouver un logement pour toi, un appartement, un endroit où tu pouvais rester ?

R: Oui, oui, mais je n'ai rien trouvé. J'ai cherché ici. Premièrement, je n'ai pas de papiers ici, deuxième-ment, je n'ai rien trouvé au noir. J'ai cherché à me loger chez des amis, des escortes, je ne m'entends pas bien avec eux. Parce que la première semaine, tout va bien, la deuxième, « ah non, tu travailles beaucoup », là, là, ils sont très jaloux. Les escortes sont très jalouses, beaucoup, beaucoup, beaucoup. J'ai travaillé avec des garçons en Allemagne, avec des Latinos, ouf, s'il ne travaille pas, et que tu vis ici, tu travailles, il n'aime pas ça. Il arrive à la fin du mois, tu peux payer tout le lot tout seul. Ça m'est arrivé souvent. ▶

D'autres sources de désaccord émergent également de la cohabitation, qu'il s'agisse de questions de propreté ou de la gestion des clients. Dans un contexte de vulnérabilité partagée et de concurrence, les relations sont souvent marquées par la méfiance, limitant ainsi la solidarité entre résident·es. Celles et ceux qui en ont les moyens optent parfois pour un logement individuel, recherchant davantage de confort, de discréetion et la possibilité d'éviter les conflits.

Je suis habituée à travailler au même endroit et à avoir des clients au même endroit. Je ne suis pas habituée à vivre chez quelqu'un d'autre. Je ne partage ma maison avec personne, c'est-à-dire... [...] Partager une maison, partager une salle de bain, je ne suis pas habituée à ça. Ça ne me correspond pas, c'est-à-dire... Encore moins vivre avec d'autres travailleuses du sexe. ▶

Si l'entraide entre pair·es est fréquente, elle n'est pas toujours désintéressée : certain·es offrent leur soutien contre une rémunération réduite, tandis que d'autres tirent parti de la précarité des nouvel·les arrivant·es. Faute de ressources financières à leur arrivée en Europe, les TDS contractent fréquemment des dettes auprès de leurs connaissances. Le remboursement de ces dettes peut s'avérer difficile, générant parfois un sentiment d'isolement (Oso, 2016). Ces situations instaurent



des rapports hiérarchiques : les plus ancien·nes accompagnent les débutant·es, mais la variabilité des sommes exigées révèle l'ambiguïté de ces relations, oscillant entre entraide et service marchand. Dans les cas les plus extrêmes, cela peut conduire à des formes d'abus ou de contrôle, telles que la confiscation du passeport ou l'imposition de certains clients. Pour certain·es immigré·es, le fait d'« accueillir » d'autres membres de leur communauté, en leur fournissant un logement ou un emploi, constitue en soi un modèle économique. Siegel (2010) qualifie cette progression sur l'échelle socio-économique de « mobilité verticale », un phénomène observé tant chez les TDS belges que chez les personnes étrangères.

Car il y a une chose qui est certaine, c'est que malheureusement, un étranger peut profiter d'un autre étranger. [...] ... ces deux personnes qui nous ont loué leur logement, j'ai finalement eu l'impression qu'elles ont un peu profité de nous. ▶

Ensuite, j'ai rencontré mon amie, et là aussi, il y a des zones de travail dans la ville, alors je me suis lancée dans la rue, comme ça. Mais à cette époque, la police était très, très, très stricte, la discrimination et l'homophobie étaient horribles. Je me faisais donc toujours arrêter, on me battait tout le temps, la police venait avec des chiens et tout, ils nous attrapaient et nous emmenaient en prison, ils nous gardaient une semaine, dix jours, puis ils nous relâchaient. Et comme les filles avaient commencé à voyager, les autres filles, les plus âgées, elles m'ont dit que je pouvais voyager. Et elles m'ont promis, mille et une fois, de m'aider, mais personne ne me disait comment faire. Jusqu'au jour où, de manière inattendue, une amie qui est également décédée maintenant m'a dit : « Tu veux voyager ? » Et je lui ai répondu : « Oui, je veux voyager. » Elle m'a alors sorti mon passeport et m'a dit : « Je m'occupe de tout, je m'occupe de l'agence, je prends ton passeport, et elle m'a acheté le billet, elle m'a fait payer la moitié. Je l'ai payée quand je suis arrivée ici, parce qu'à

l'époque quand j'avais de l'argent, je la payais. .

Q: Comment fonctionne le paiement ?

R: Ceux qui ont dépensé l'argent du billet et les dollars en espèces paient, vous donnez 2.000, 3.000, selon ce qu'ils vous facturent. Comme c'était une amie, elle ne m'a pas fait payer beaucoup, mais normalement, ils font payer 5.000, 10.000. Mais comme c'était une amie, elle venait aussi du quartier où je vivais, elle ne m'a pas fait payer beaucoup, elle m'a fait payer moitié-moitié, c'est tout. ▶

Quand je suis arrivée, j'ai dû travailler dur pour rembourser la personne qui m'avait fait venir.

Alors parfois, je ne dormais que trois heures, je me réveillais et je retournais travailler. Quand j'ai fini de rembourser, j'ai pu me détendre. Je me couchais tôt, je respectais mes horaires de travail. ▶

c Discriminations dans l'accès au logement

C'est difficile, parce que je cherche... des appartements, comme ça, par annonces. Je suis déjà allée en voir quelques-uns, ici on m'a aidée à chercher, on m'a accompagnée. Je me rends au rendez-vous, et ils me disent que... je ne sais même pas s'ils vont me recevoir. [...] Puis ils m'envoient leur réponse, que non, qu'ils sont désolés parce que c'est déjà pris par quelqu'un d'autre [...]. Je vois ça comme... un peu de discrimination. Je veux dire, nous, les Latinos ou... ou les trans, je ne sais pas. ▶

L'un des principaux obstacles à l'accès à un logement stable, accessible et abordable pour les personnes exerçant le travail du sexe réside dans la stigmatisation et la discrimination dont cette activité continue de faire l'objet (Macon & Tai ; 2022). Comme l'ont souligné Shdaimah et al. (2023), cette stigmatisation, souvent renforcée par un manque de ressources économiques et de réseaux de soutien, complique fortement l'obtention d'un logement. Ces difficultés sont encore accrues lorsque l'identité

J'aime cet objet. Il me rappelle d'où je viens, et pour moi, faire le thé est un geste d'amour et de bienvenue. Mais je n'invite plus personne. Cette théière symbolise tous les liens sociaux brisés par la peur du jugement. Elle est là, mais le rituel du partage est perdu.



de genre entre en jeu: une évaluation des besoins communautaires menée en 2018 par l'organisation de réduction des risques HIPS (Honoring Individual Power and Strength), basée à Washington, révèle que 79 % des travailleuses du sexe trans* interrogées identifiaient le logement comme leur besoin le plus urgent. Cette étude illustre de manière frappante l'ampleur dans laquelle la crise du logement touche les travailleuses du sexe trans* dans cette ville (Edelman & Corado, 2015).

Ces constats résonnent fortement avec les réalités observées à Bruxelles. Les personnes accompagnées par Alias rencontrent de multiples formes de discrimination qui entravent gravement leur accès à un logement digne. Les agences immobilières, tout comme les propriétaires privés, peuvent opposer des refus sans justification claire. Dans certains cas, les motifs sont dits à demi-mot. L'origine, le genre, le statut administratif, l'activité professionnelle, l'apparence, la manière de parler ou même le nom figurant sur les documents administratifs peuvent suffire à déclencher une méfiance ou un refus fondé sur des préjugés implicites.

Même lorsque les personnes disposent des ressources nécessaires pour payer un loyer, leur profil, réel ou perçu, les exclut du marché locatif traditionnel. Ce constat revient de manière récurrente dans les

témoignages: les refus de location sont fréquents, même avec des garanties financières solides. Ce paradoxe est douloureusement résumé par Antonio et Manuel: «*Et même si nous avons mis de l'argent à côté, pour pouvoir payer le loyer, nous ne pouvons pas signer le contrat.*» ▷ L'argent est là, la volonté aussi, mais les portes restent fermées.

La discrimination fondée sur l'identité de genre est omniprésente dans les parcours des femmes trans* accompagnées par Alias. Une femme trans* racontait ainsi : «*Ils te regardent comme ça... tu t'en rends compte.*» ▷ Le simple regard en dit long, et suffit souvent à faire comprendre qu'un dossier ne sera pas retenu. Plusieurs ont été confrontées à des situations de rejet ou de violence dans des contextes de logement collectif — en centre d'accueil ou en colocation —, les obligeant à quitter les lieux. D'autres ont vu leur demande de location refusée pour des motifs jamais formulés mais perçus clairement, comme un soupçon de «style de vie» non conforme. L'apparence physique, le prénom ou le genre indiqué sur les papiers d'identité créent des blocages à répétition. Ces obstacles se retrouvent également dans l'accès à l'emploi: Juliana, par exemple, a été recalée d'un poste dans les soins aux personnes âgées, non en raison de ses compétences, mais à cause du manque de confiance généré par le regard posé sur elle en tant que femme trans*.

L'activité professionnelle elle-même peut être un facteur de rejet. Certaines témoignent d'un rejet immédiat, sans discussion ni examen de leur dossier. Le simple fait que le voisinage puisse identifier leur activité est source d'inquiétude pour les propriétaires ou suscite des jugements moraux. Beaucoup prennent donc des précautions extrêmes pour rester discrètes. Cette stigmatisation se prolonge dans les structures d'hébergement et les logements partagés, où elles sont souvent confrontées à un regard suspicieux, voire hostile. Certaines craignent qu'en cas de conflit avec le propriétaire, leur statut de travailleuse du sexe soit utilisé contre elles.

Le statut administratif constitue un autre facteur central d'exclusion. L'absence de titre de séjour stable, la possession d'une carte orange ou une demande d'asile en cours rendent l'accès au logement extrêmement difficile. Les propriétaires exigent systématiquement des preuves de stabilité financière — contrat de travail, fiches de paie — que ces personnes ne peuvent présenter. Et même lorsqu'elles souhaitent «faire les choses bien», comme le dit Manuel, la réponse reste négative: «*Parce qu'en réalité, ici, tu n'as pas de papiers, on ne te fait pas de contrat. [...] Et parfois, c'est aussi un peu contradictoire quand tu vas au CPAS et qu'on te dit que tu as besoin d'un endroit où t'inscrire. Mais si tu n'as pas de papiers, comment t'inscrire ?*» ▷. Cette contradiction illustre l'impasse dans laquelle beaucoup se trouvent: pas de logement sans papiers, pas de papiers sans adresse. En même temps, le fait d'être bénéficiaire du CPAS peut également être un frein, perçu par les bailleur·euses comme une source d'instabilité, malgré les garanties apportées par ce soutien social.

Enfin, les discriminations raciales traversent de nombreux récits. Bruna rapporte par exemple cette phrase entendue: «*Les propriétaires ne veulent ni de Latino, ni de Marocain.*». Des personnes d'origine étrangère décrivent un marché du logement parallèle, dans lequel elles doivent payer des loyers plus élevés pour des logements précaires, sans contrat ni protection juridique (El Moussawi, 2024).

Dans ce contexte, certain·es propriétaires profitent de la vulnérabilité des locataires. L'absence de contrat écrit permet, par exemple, de retenir injustement une caution ou de modifier les conditions sans recours possible. La peur d'être dénoncé·e ou expulsé·e empêche souvent les personnes concernées de contester ces abus.

Les propriétaires ne veulent ni de Latino, ni de Marocains

En somme, les personnes migrantes accompagnées par Alias sont confrontées à un enchevêtrement de discriminations systémiques — transphobie / homophobie, racisme, classisme, criminalisation des sans-papiers, stigmatisation du travail sexuel — qui rendent l'accès à un logement stable presque impossible. Cet empêchement structurel des perspectives d'émancipation a des répercussions profondes sur toutes les dimensions de leur existence: leur sécurité, leur santé, leur insertion professionnelle et leur autonomie.

d Obstacles structurels et manque de solutions adaptées

Le mal-logement ne découle pas uniquement d'un manque quantitatif de logements, mais aussi d'un ensemble d'obstacles structurels qui empêchent certaines personnes d'accéder à des solutions durables et dignes. Ces obstacles sont multiples et touchent particulièrement les publics les plus marginalisés.

i Un manque de suivi et d'accompagnement

L'un des constats les plus frappants issus des entretiens est le manque criant d'accompagnement individualisé dans les démarches d'accès au logement et aux droits sociaux. Les services sociaux, souvent débordés et sous-dotés, ne sont pas en mesure d'assurer un suivi adéquat. Les personnes en situation de mal-logement témoignent régulièrement d'un manque d'information sur les aides disponibles.

Par exemple, Felipe présent en Europe depuis sept ans — principalement à Bruxelles —, ignorait jusqu'à récemment qu'il avait droit à une aide médicale, à un abri pour la nuit, ou même à des repas gratuits. Ce n'est que depuis deux ans, au fil de rencontres fortuites et grâce à certaines associations, qu'il commence à s'orienter dans le réseau d'aide existant.

Ce manque de guidance est aggravé par la complexité du système d'aide sociale, souvent opaque et difficilement accessible pour des personnes isolées, en situation de précarité ou maîtrisant mal les langues administratives. Sans accompagnement clair, beaucoup abandonnent leurs démarches ou restent bloqués à des étapes critiques du parcours d'aide.

II Des structures inadaptées aux besoins des personnes LGBTQI+ et des travailleur·euses du sexe

Au-delà du manque de places disponibles, de nombreuses structures d'accueil ou de logement ne répondent pas aux besoins spécifiques de certains publics. Les personnes LGBTQIA+ rencontrent fréquemment des situations de rejet ou de discrimination dans les hébergements collectifs, ce qui compromet leur sécurité physique et psychologique. Alors que les corps individuels sont rendus "hypervisibles", au vu d'être perçu·e comme LGBTQIA+, les besoins spécifiques, quant à eux, sont invisibilisés de manière structurelle (Ropianyk & D'Agostino, 2021 ; Chaouki, 2025).

Les travailleur·euses du sexe sont également confronté·es à des exclusions ciblées. Certains centres refusent explicitement leur accueil, invoquant la volonté d'éviter toute activité liée à la prostitution. Cette stigmatisation, couplée à l'absence de structures adaptées à leurs réalités, les pousse à vivre dans des conditions encore plus précaires.

Il existe très peu d'alternatives spécialisées qui garantissent un environnement sécurisant, respectueux et sans jugement pour ces publics. Ce vide institutionnel crée une marginalisation supplémentaire, empêchant l'accès au logement digne pour des groupes déjà vulnérables.

III Des délais administratifs longs

Même lorsque les personnes sont éligibles à un logement social ou à un hébergement via le CPAS, elles se heurtent à des délais d'attente souvent extrêmement longs (Rucquoi, 2024). L'attente pour un logement social peut durer plusieurs années (Fadoul, 2025), pendant lesquelles les demandeur·euses doivent survivre dans des conditions instables, en squat, à la rue, ou dans des hébergements temporaires.

Par ailleurs, les critères d'accès à ces dispositifs sont stricts et laissent de nombreuses personnes sans recours. L'absence de papiers en règle, de revenus fixes, ou même d'adresse légale suffit parfois à exclure des individus du système. Ces critères rigides ne tiennent pas compte des réalités vécues par les personnes en situation de grande précarité et constituent un obstacle majeur à toute possibilité de se retirer du travail du sexe.

e Impact du logement sur la précarité économique

Le coût du logement représente un facteur déterminant dans l'intensité du travail à fournir pour les personnes résidant dans des appartements dits « de travail ». Les charges fixes élevées, en particulier le loyer, influencent et encadrent de manière significative les conditions et l'organisation de l'activité sexuelle rémunérée.

R:[Je paye] 2000 par mois. [...] En général, je travaille surtout pour payer le loyer, les annonces, le téléphone. [...] Quand on dépense plus, avec les annonces, je pense que ça fait environ... [...] Pas tout à fait 500€, mais je pense que ça fait environ 300€ par mois. [...] En ajoutant les désactivés, les 3, je pense que cela ferait environ 500 € par mois. Et le téléphone, dernièrement, je dépense beaucoup [...] Je ne sais pas ce qui se passe, j'en mets chaque semaine 20€, 30€, 35€ et ça s'épuise rapidement.
traduit]



Comme vous pouvez le voir, voici le Théâtre Marni. C'était la première fois que je mettais les pieds dans un théâtre ici en Europe. Et pour moi, c'était magnifique. J'y ai suivi des ateliers d'écriture et d'expression, ce qui m'a beaucoup aidée à développer et à découvrir des choses que je ne connaissais pas.

Cet exemple illustre comment des charges fixes élevées peuvent contraindre un·e TDS à maintenir un rythme de travail soutenu afin de couvrir ses besoins essentiels. L'interlocutrice souligne en outre que sa maîtrise limitée du français représente un obstacle à une éventuelle reconversion professionnelle, ce qui la pousse à poursuivre son activité actuelle.

Le lien entre précarité résidentielle et dépendance économique au travail du sexe revient de manière récurrente dans les témoignages recueillis. Le coût élevé du logement, combiné à des conditions d'habitat instables, influence directement l'exercice professionnel et entraîne une dépendance économique au travail du sexe, principalement afin d'assurer le paiement du loyer.

Par ailleurs, l'instabilité résidentielle exerce un effet paralysant sur d'autres dimensions de la vie. Plusieurs personnes expriment le souhait de suivre une formation ou de s'orienter vers un emploi différent, mais l'urgence de générer un revenu immédiat — avant tout pour couvrir les frais de logement — rend difficile tout investissement dans des projets alternatifs. L'absence de logement stable et abordable est ainsi décrite comme un facteur enfermant les individus dans une situation d'attente, qui empêche toute projection à moyen ou long terme.

Dans certains cas, un emploi en parallèle du travail du sexe a contribué à diminuer la pression économique. Deux témoignages indiquent que l'accès à un emploi déclaré a permis de pratiquer le travail du sexe de manière plus ponctuelle et volontaire, réduisant ainsi la charge mentale, le stress et l'épuisement.

Vivre et travailler dans un même espace constitue une réalité pour au moins la moitié des personnes interrogées. Si certain·es s'en accommodent, beaucoup considèrent cette configuration comme peu souhaitable. Certain·es préfèrent ne pas recevoir de clients à domicile, d'autres le refusent catégoriquement, tandis que d'autres encore y ont recours par contrainte, faute d'alternative viable.

M:Eh bien, en ce qui concerne votre travail, outre le fait que nous n'avons jamais voulu accueillir des personnes que nous ne connaissons pas, qui viennent en plus... Non, parce que nous considérons notre logement comme un lieu très, très sacré, il fait partie de nous, c'est notre intimité, et briser cela, c'est comme si on ne vous laissait plus rien, en vérité. [...]



*El barrio donde vivo,
le quartier où je vis,
traduction de
l'espagnol*

A: Bien sûr, il y a même eu des clients qui m'ont dit : « Non, mais je vais payer un hôtel, pourquoi on n'irait pas chez toi ? » Et je réponds : « Non », je lui invente toujours quelque chose, je lui dis : « C'est que je vis avec une dame, je vis avec une... Ah, ok, ok, ok. [...] Ma maison est ma maison, c'est le seul, je crois, c'est le seul endroit où je peux dire que je suis en paix avec moi-même.

M: C'est un temple, c'est aussi notre sécurité. Quand on a peur, quand il pleut, quand on a froid, quand on a sommeil, quand on veut se reposer... ▷

Par ailleurs, l'exercice du travail du sexe peut être interrompu ou adapté selon les conditions de logement, certains lieux en facilitant la pratique tandis que d'autres la rendent difficile voire impossible.

f Impact sur la santé, santé mentale et la vie quotidienne

Pourtant, le mal-logement ne se réduit pas uniquement à une précarité matérielle. Il se manifeste également par une série d'impacts profonds sur la santé, tant physique que mentale, et transforme la manière dont les personnes concernées vivent leur quotidien. Il altère l'accès aux soins, produit ou aggrave des états de souffrance psychique, et empêche l'établissement de routines stables, protectrices et structurantes.

Pendant les périodes d'instabilité résidentielle, l'accès aux soins de santé est souvent suspendu ou inexistant. Même dans les dispositifs d'asile, des obstacles subsistent. Les demandeur·euses d'asile doivent souvent passer par les assistant·es sociaux·ales ou les médecins liés au centre ou à la structure pour obtenir leurs médicaments. Des délais importants peuvent surgir, simplement parce qu'un document n'a pas été signé, ou qu'un papier manque. Le pouvoir de décision ne leur appartient pas toujours.

Certaines personnes n'ont accès aux soins qu'à travers un intermédiaire qui détient un pouvoir sur elles : un·e partenaire, un·e recruteur·euse, ou un·e gestionnaire de 50/50. Dans ces cas-là, la santé devient un levier supplémentaire de contrôle. Carmelo, par exemple, raconte les six premiers mois de son arrivée en Belgique. Il vivait sous la coupe d'un recruteur, ne sortait presque pas, n'avait aucune information sur les structures existantes, aucun accès à un·e médecin. L'isolement était total. Luis précise que certain·s recruteur·euses acceptent de financer des soins médicaux, mais en les intégrant à la dette, ce qui prolonge le cycle d'exploitation et rend encore plus difficile l'émancipation.

Par ailleurs, il est pertinent de noter que, dans certains groupes communautaires, comme les groupes WhatsApp de personnes latino-américaines, des médicaments circulent de manière informelle, parfois revendus. Cela révèle un besoin criant de soins, mais aussi une capacité d'organisation et d'entraide en dehors du cadre officiel.

Néanmoins, de nombreuses personnes restent longtemps dans des zones d'ombre, sans accès formel au système de soins. L'automédication est souvent la seule issue possible : face à la douleur, à la fièvre, à des infections, les personnes se débrouillent seules, ou attendent simplement que « ça passe ».

Certain·es n'ayant pas fait leur première demande de papiers en Belgique ne savent pas s'ils ou elles ont droit à des soins ici. Cela génère de nombreuses situations de va-et-vient entre pays européens : pour pouvoir consulter un médecin ou obtenir une prescription, certaines personnes retournent dans le pays où elles ont commencé leur procédure d'asile, avec tous les risques et l'instabilité que cela suppose. D'autres, par crainte que l'obtention d'une carte médicale en Belgique compromette leur procédure dans un autre pays, renoncent tout simplement à y accéder. Cette confusion autour des droits se double d'une méconnaissance du système : beaucoup ignorent l'existence de l'aide médicale urgente via le CPAS, ou ne savent pas comment y accéder. Obtenir une carte médicale suppose de pouvoir fournir une adresse, ce qui représente déjà un obstacle majeur. Mais même lorsqu'une adresse est trouvée, temporaire ou de complaisance, un deuxième obstacle surgit au moment du renouvellement : il faut parfois cacher qu'on n'habite plus à l'adresse déclarée, par peur de perdre l'accès aux soins. Cette précarité administrative, couplée à l'instabilité résidentielle, génère un climat d'incertitude permanent.

Je pense que l'être humain a besoin d'un logement parce que ça lui donne un sentiment d'appartenance.

Plusieurs personnes racontent avoir vécu pendant des mois, voire des années, sans le moindre contact avec une structure médicale ou sociale. C'est uniquement au moment d'un événement critique ou d'un changement de situation qu'elles parviennent à entrer en contact avec des services, et que se dessine une forme de bascule. Luis, par exemple, évoque une infection sexuellement transmissible qui le pousse, pour la première fois, à se rendre dans un service de santé communautaire, via Violett, Boysproject et Alias. Cet épisode marque un tournant. Ce n'est pas seulement une question de soins médicaux, mais une redécouverte de droits fondamentaux, de la possibilité d'être accueilli sans jugement, avec bienveillance. Luis exprime une forme de gratitude, presque incrédule, face à l'accueil reçu, en contraste avec les systèmes de contrôle, d'exploitation ou de rejet qu'il a connus jusqu-là. Il découvre également, dans cet accompagnement, l'importance de la prévention et la possibilité d'être acteur·ice de sa propre santé.

Cette expérience de transformation par le lien avec les structures associatives est également mentionnée par Felipe. Il raconte comment, à partir du moment où il commence à fréquenter une association, une motivation nouvelle surgit. Il est orienté vers une maison collective, ce qui marque un changement concret dans sa trajectoire. À partir de là, il accède à l'école, il se forme, il occupe ses journées. Il insiste sur le rôle de l'occupation et du sentiment d'utilité dans la reconstruction de sa santé mentale. Comme il le dit lui-même : « Une fois que tu te concentres, que tu as quelque chose à faire, que tu te sens occupé, tu es plus motivé, tu comprends ? Tu as plus envie d'apprendre, tu accordes plus de valeur à ce que tu fais. » ▷



Mon nouveau bébé

De plus, le mal-être lié aux conditions d'hébergement, combiné à la recherche constante d'un nouveau lieu où vivre, accapare une grande partie du temps et de l'énergie disponibles, au détriment de toute démarche de construction personnelle ou professionnelle. Tant que les conditions de logement demeurent précaires, la vie sociale, affective et administrative reste en suspens, comme mise entre parenthèses.

Je pense que l'être humain a besoin d'un logement parce que cela lui donne un sentiment d'appartenance. Parce qu'il quitte toute sa vie, son pays, évidemment par choix, mais aussi par nécessité. Et quand on part ailleurs, on n'a pas... Aujourd'hui, cela fait presque deux ans que nous sommes ici et nous n'avons toujours pas de logement à nous. Nous n'avons pas ce sentiment d'appartenance. Et nous sommes dans le vide, dans le néant. [...] Par exemple, l'une de nos priorités est la langue, apprendre le français. Mais malheureusement, nous ne pouvons pas aller dans un institut parce qu'on change tout le temps d'endroit. ▷

Les conséquences du mal-logement sur la santé mentale sont considérables. Vivre sans stabilité, sans espace privé, sans ancrage, génère du stress, de l'anxiété, une fatigue constante. Ne pas savoir où

dormir ou comment se nourrir au quotidien est une source d'angoisse permanente. L'incertitude liée aux démarches administratives, les refus successifs, l'attente sans réponse ou sans échéance, créent un sentiment d'impuissance et parfois de désespoir. La santé physique est également affectée : la fatigue rend le travail plus pénible, la vulnérabilité augmente.

Chez plusieurs personnes, des épisodes dépressifs profonds sont rapportés. Ces états dépressifs sont directement liés à l'instabilité résidentielle, mais aussi à l'absence de réseau de soutien. L'isolement devient un facteur aggravant. Certaines personnes évoquent s'être éloignées d'autres filles trans* latino-américaines, pourtant autrefois solidaires. Le lien communautaire se fragilise avec le temps, et la solitude s'installe.

Certaines personnes prennent des médicaments pour dormir ou pour avoir de l'appétit. D'autres disent qu'elles n'auraient de toute façon personne à inviter chez elles si elles avaient un appartement, parce qu'elles ne peuvent compter sur aucun·e ami·e véritable. L'absence d'espace privé empêche aussi de construire des relations affectives durables. Les relations amoureuses sont souvent passagères, sans perspective de vie commune, sans continuité.

Amanda résume ce sentiment d'abandon de manière poignante : « *Mais je ne veux pas rester ici. Je me sens toute seule, depuis 20 ans, 21 ans que je suis ici. Pour moi, c'est pas une vie quand même.* » Dans certains cas, la détresse atteint un point critique, notamment après un diagnostic de VIH, qui peut déclencher une dépression majeure, accompagnée de pensées suicidaires. Le mal-logement, dans sa dimension cumulative, peut donc être un facteur direct dans l'apparition de pensées suicidaires ou d'actes autodestructeurs.

D'un autre côté, les traumatismes et les expériences négatives vécues peuvent se traduire par des besoins spécifiques en matière de logement. L'isolement, par exemple, devient pour certain·es un critère essentiel :



g Stratégies d'adaptation et aspirations

I adaptation

Selon les caractères et capacités individuelles, le parcours d'adaptation ou d'endurer la résilience dans un contexte migratoire précaire peut être plus ou moins aisé.

Ainsi, certaines personnes estiment que leur capital social ou leurs compétences linguistiques constituent un avantage comparatif décisif dans leur recherche de logement, par rapport à celui de leurs pair·es :

J'ai loué comme 10, 15 appartements. Moi, je de la chance avec les appartements. Je sais pas, mais quand j'ai un rendez-vous moi, je sais pas comment, c'est ma façon de m'expliquer. [Le propriétaire] me dit, non, ça va, t'inquiète, tu n'as pas besoin de fiche de paye, rien du tout.

[Expliquant la sortie du parcours Fedasil] Je comprends qu'il y a beaucoup de choses, beaucoup de gens dans le besoin. [...] Donc, oui, c'est moi qui passais les appels [au lieu de l'assistant·e chez Fedasil]. C'était un peu intense. Mais je... Mais c'était aussi normal parce que je peux le faire. Je parle bien

français. Je sais parler aux gens. Mais tout ce à quoi je pensais, c'était les autres... Les autres personnes homosexuelles qui... Elles ne peuvent pas, tu vois? ? C'était vraiment quelque chose qui me rendait tellement, tellement triste. ▷

Pour d'autres, il s'avère nécessaire de faire preuve de plus de patience et de force mentale, mais le recours à l'aide extérieure constitue également un levier important. Ainsi, le besoin d'accompagnement varie considérablement d'une personne à l'autre.

Le premier conseil que je dois donner c'est la patience. Même s'il y a des problèmes, même s'il y a des problèmes avec les gens, il faut avoir de la patience. Parce que c'est juste un moment, c'est pas toute la vie. Et la deuxième chose, de ne pas beaucoup penser. Et aussi, si quelqu'un reçoit de la violence, il faut partir directement à la police. Parce qu'ici, il y a de la loi.



Soyez patients, battez-vous. ▷

Sois fort Tu dois simplement être fort. ▷

Par rapport au sans-abrisme je dirais... Ne baisse pas les bras. Va chercher de l'aide. Accepte de l'aide, n'aie pas honte. Mais ne reste pas compter que sur les autres. Il faut te bouger le cul. Il faut que tu travailles, il faut que tu bouges, il faut que tu y arrives, il faut que tu t'en sors par toi-même.

Les personnes concernées déploient fréquemment des stratégies d'ajustement complexes pour garantir leur sécurité. La première stratégie relève de la gestion de l'apparence : une discréption absolue dans l'usage du logement vise à éviter les soupçons et conflits avec le voisinage. Cela implique souvent de dissimuler la nature réelle de l'activité en recourant à des euphémismes socialement acceptables, comme le « massage », constituant ainsi un mécanisme de protection contre la stigmatisation et la dénonciation.

La seconde stratégie consiste en une gestion proactive du risque : la mise en place de critères de sélection des clients permet d'identifier préventivement les menaces potentielles. Cette vigilance, fruit d'un apprentissage empirique, démontre l'élaboration de compétences sophistiquées en matière d'évaluation relationnelle et de sécurisation de l'activité.

Dans le choix de leur logement, les TDS, faute de meilleures options, démontrent une forte résilience en s'adaptant à un contexte souvent loin d'être optimal, tout en poursuivant leur quête de meilleures opportunités. Pour un séjour de courte durée, elles et ils recueillent minutieusement toute information permettant d'évaluer la convenance des lieux. Cette stratégie passe par la consultation de leurs pair·es ou l'analyse détaillée

Quand on voit des gens qui se battent pour ces quelques mètres carrés de trottoir, pour vendre et survivre, on se dit qu'il faut se battre aussi pour garder notre logement. La Place du Jeu de Balle, c'est la résilience.

Va chercher de l'aide. Accepte de l'aide, n'aie pas honte.

des commentaires en ligne. Une interlocutrice a ainsi expliqué qu'elle tenait une liste d'adresses fiables qu'elle contactait systématiquement à l'avance pour réserver une chambre : « Oui, je lui écrivais tous les quinze jours pour lui dire que j'allais revenir. Ah, je vais revenir à telle date. Oui, je partais et je revenais. » ▷

■ aspirations

Ces stratégies de contournement et d'adaptation coexistent avec des aspirations à des transformations profondes de la situation actuelle.

NOMBREUSES SONT CELLES QUI SOUHAITENT ACCÉDER À UN LOGEMENT STABLE ET AUTONOME, PERÇU COMME UNE CONDITION PRÉALABLE INDISPENSABLE POUR SE REPOSER ET REPRENDRE LE CONTRÔLE DE LEUR TRAJECTOIRE DE VIE.

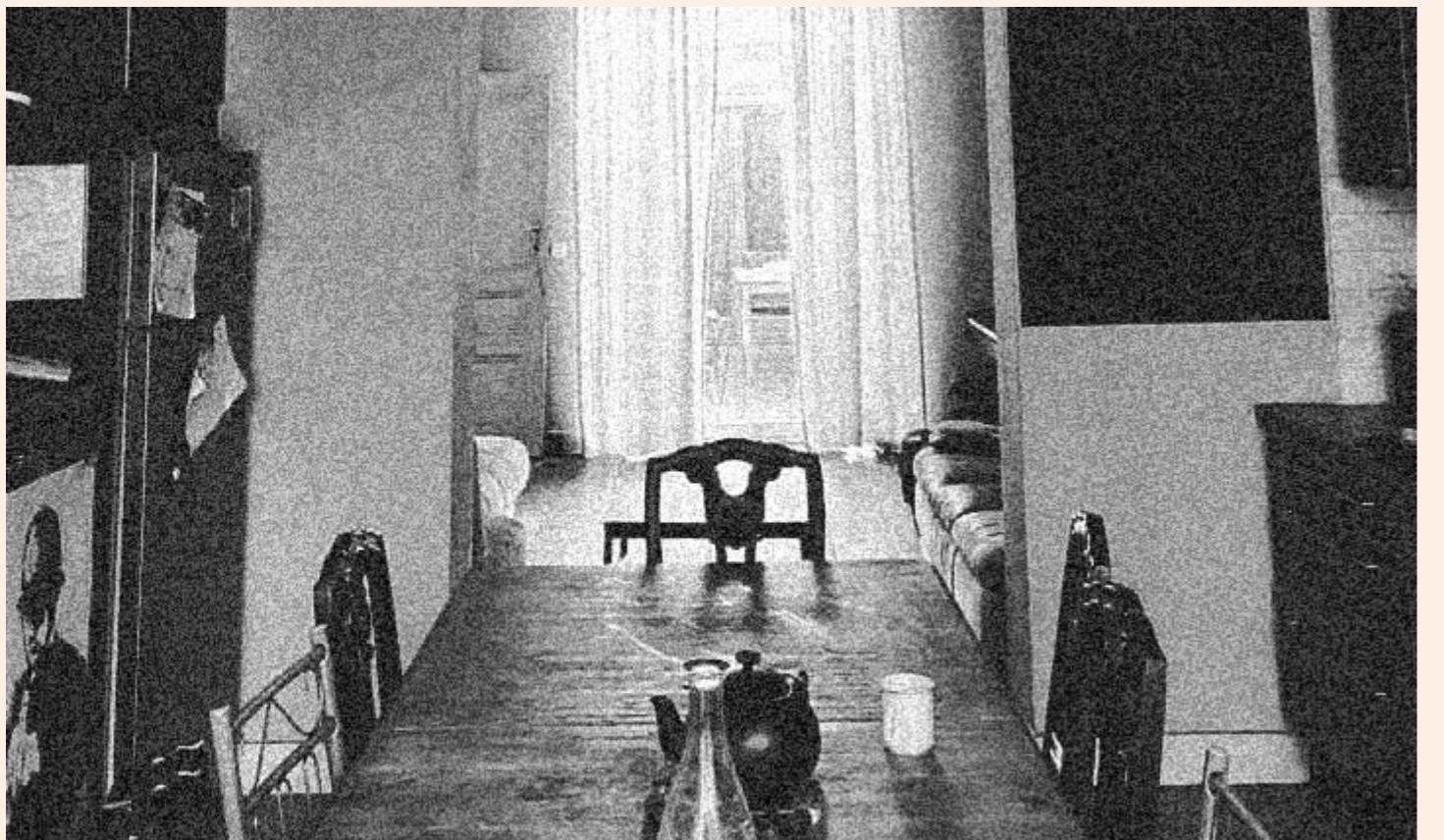
Ma situation actuelle est telle que... je voudrais améliorer beaucoup de choses. Mais trouver un logement fixe pour moi. Pour que ma mère puisse passer quelque temps avec moi, ça fait longtemps que je ne l'ai pas vue. Ma mère, ma famille. Et puis il y a le problème de la location. Je pense que c'est ça le plus difficile, pour une transsexuelle ou une femme cisgenre, même si elle est professionnelle du sexe, de louer un logement et que le propriétaire sache qu'il s'agit de prostitution. ▷

Pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre leur activité de TDS, disposer d'un logement, servant à la fois de lieu de vie et d'espace professionnel, est considéré comme essentiel pour garantir autonomie, sécurité et dignité dans l'exercice de leur travail :

Pourquoi je veux une maison ? Parce que ça ne m'intéresse pas tellement de travailler beaucoup chez moi. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir un endroit fixe où aller quand je suis fatigué, comme ça m'arrive, comme ça arrive à beaucoup de gens, comme ça nous arrive, d'être fatigués, épuisés. Il y a des jours où on n'a pas envie de travailler. On doit travailler pour payer notre loyer, et c'est là que ça nous épouse. En fait, j'ai une amie qui va très mal, elle est malade, son corps est enflé, un œil, puis un pied, bref, elle va très mal. Et logiquement, les clients la voient comme ça et s'en vont [...]. Et elle ne travaille pratiquement pas et paie tous les jours. Ce genre de choses peut arriver à n'importe qui. On tombe malade et on doit continuer à payer. C'est pourquoi certains cherchent leur maison, et comme ils ont une maison fixe, ils continuent à payer les plazas pour voyager. ▷

Si certain·es acceptent ou souhaitent poursuivre le travail du sexe, d'autres aspirent à une reconversion professionnelle et à un emploi stable :

S'améliorer ? Eh bien, avec un travail. Parce qu'avant... Avant, quand je travaillais, écoute, j'étais fatigué physiquement, tu comprends ? Physiquement... Mentalement. Parce que, parfois tu aimes ça parce que tu gagnes de l'argent et parfois... tu es... comme vendre ton corps à une personne plus âgée. Parce qu'il paie seulement pour profiter, c'est comme ça. Il est comme... tu es comme... C'est comme un biscuit. Il te manges, on te donne le papier et il va en chercher un autre. C'est comme ça pour eux. J'aimerais changer, eh bien... ▷



Cet endroit est très spécial pour moi car c'est ici que j'ai pu m'installer temporairement, ici j'ai été bien accueilli, j'ai mon espace, mon lit pour me reposer, une belle cuisine pour cuisiner et beaucoup de choses que j'ai apprises au fil du temps avec mes collègues qui vivent ici.

Il faut travailler, donc je cherche du boulot. J'ai des petits boulot qui me permettent d'arrondir. Mais vraiment avoir un boulot fixe qui me permet de vraiment dire que je... subviens à mes besoins financiers, je suis un peu dépendant de l'état social...

Ce désir d'émancipation s'accompagne fréquemment d'une volonté d'apprendre le français, et parfois l'anglais, ces langues étant identifiées comme un levier d'accès à l'emploi. Parallèlement, l'obtention de papiers légaux en Belgique constitue une autre condition nécessaire pour accéder à un emploi et atteindre une stabilité résidentielle.

Je pense que le jour où je le pourrai, où j'aurais un contrat. J'espère que cela arrivera bientôt et que je pourrai partir de là. Ou le jour où j'aurai mon résultat positif. Je pense que ce jour-là, tout va changer, car le fait de ne pas avoir la carte d'identité belge complique un peu les choses. Mais le jour où je ne serai plus là-bas [dans la structure d'accueil], au moins je pourrai avoir mon espace, je pourrai cuisiner les plats que j'aime. Je pourrai être tranquille. Je veux dire, je pourrai être dans un endroit où je n'aurai pas à voir des gens que je ne veux pas voir. ▷

Ma situation ? Déjà, je vois qu'elle a commencé à améliorer. Pour améliorer mieux, je dois bien apprendre la langue parce que maintenant je pars à l'école. Et aussi de faire ma formation d'aide-soignante. De trouver un bon boulot. D'obtenir aussi la nationalité belge. De acheter une maison comme tout le monde. C'est ça mes rêves. De trouver un mari. D'adopter un bébé, un enfant.

III continuum

Les personnes rencontrées se trouvent à différents stades de leur parcours résidentiel, et les améliorations sont généralement lentes et progressives. Un·e bénéficiaire témoigne ainsi de la dynamique du parcours migratoire et de l'amélioration graduelle de ses conditions de vie au fil des années :

Mais n'oublie jamais... aujourd'hui, ce n'est qu'une étape, rien de plus. L'année passée, je devais attendre que mon amie s'endorme pour pouvoir dormir. Et aujourd'hui, je peux me payer un Airbnb parce que je travaille et tout... Demain sera meilleur qu'aujourd'hui. Même les mauvaises choses qui nous arrivent font partie de notre apprentissage. ▷

Lorsqu'on interroge les personnes interviewées sur les conseils qu'elles donneraient à leurs pair·es, la majorité des réponses insistent sur la nécessité de « tenir bon » en attendant une amélioration de la situation. Cette perspective invite à concevoir la situation de logement comme un continuum, une trajectoire évolutive plutôt que statique.

Si les changements de logement surviennent souvent dans un premier temps au sein d'une même catégorie, par exemple, en passant d'une *plaza* à un autre, des transitions entre catégories de logement — comme le passage d'une *plaza* à un appartement individuel — sont également possibles.

L'obtention de papiers, la maîtrise de la langue ou l'accès à un logement abordable sont autant d'éléments qui ont contribué à cette amélioration, favorisant à la fois le bien-être et l'émancipation des personnes interrogées.

J'aimerais m'installer avec mon compagnon, je vais faire mes papiers, je vais chercher un travail et à partir de là, je vais améliorer ma vie. Voilà, j'obtiens mes papiers, si je travaille, je vais m'en sortir petit à petit. Mais je continue à travailler comme escorte, comme je te l'ai dit, cela m'aide aussi, parce que je dois envoyer un peu d'argent à ma famille, j'ai beaucoup de choses à faire aussi. Bon, mais non... Comment te dire ? Je ne souffre pas et je ne me sens pas mal. Avant, quand je travaillais en voyageant, oui, mais maintenant non. Je me sens normal. ▷

Mais dès cet instant, maintenant que j'ai obtenu l'asile, j'ai décidé de me laisser aller. Je ne veux plus subir le stress que je ressentais auparavant. Avant, je ne sortais pas. [...] Maintenant, je me sens mieux, je me sens plus tranquille. Avant, je pouvais rester, littéralement, sans vous mentir, toutes les semaines sans sortir dehors. C'est-à-dire toute la journée et toute la nuit dans l'appartement, enfermé, enfermé, totalement enfermé. [...] Parce que j'avais peur de la police, que la police m'attrape. [...] Et je connais beaucoup

d'amis qui ne sortent pas, qui sont enfermés tout le temps. ▷

Je me sens divine, super tranquille. Évidemment, je vis ici depuis... Enfin, je vis dans cet immeuble depuis 2018. Mais la première fois que j'ai trouvé mon premier appartement dans cet immeuble, qui était à un autre étage, dans un autre appartement, c'était un appartement de travail du sexe à payer par semaine. Au bout de quelques mois, le propriétaire m'a dit : « Tu dois chercher un vrai appartement, cet appartement ci est destiné à quelqu'un qui reste 15 jours, une semaine, puis repart. Toi, je vois que tu es ici depuis six mois, un an, je ne sais pas si cela t'arrange financièrement. Je ne peux pas te faire payer moins cher, car mon business c'est de louer à la semaine à des travailleurs du sexe. » Et comme j'avais enregistré l'adresse à la commune, le propriétaire m'a dit que je devais trouver un logement qui me convienne financièrement. Ici ce n'est pas pour s'installer. Mais je n'avais pas d'autre choix, j'attendais toujours le résultat de ma demande d'asile et mes documents. Je n'avais donc pas d'autre option. Et dans ce pays, on ne vous loue rien avec un passeport étranger. Même si vous pleurez à la porte ou que vous offrez plus d'argent, il n'y a aucune possibilité de louer. J'ai proposé de payer directement deux ans de loyer. Le propriétaire m'a répondu : « Ce n'est pas légal ici. » En d'autres termes, ici, même si vous avez l'argent, il n'y a aucune possibilité. Et c'est ce qui s'est passé. Ce n'est qu'en mars de cette année que j'ai trouvé cet appartement avec les documents. [...] Ici, je paie 850 euros par mois, charges comprises. Là-bas (dans l'autre appartement dans l'immeuble), je payais 3 000 euros par mois, pendant quatre ans. ▷

Je pense que cela a changé pour moi, car au début, quand je suis arrivée, je devais travailler pour offrir une belle vie à ma famille au Brésil. Je devais donc travailler pour payer cette personne, j'étais désespérée de finir de payer rapidement, afin d'avoir la

⁶⁴ Dans ce pays, on ne vous loue rien avec un passeport étranger

paix et de pouvoir mettre de l'argent de côté pour moi. Je ne sortais donc pas beaucoup. J'allais dans des endroits avec Uber. Je venais ici, dans le centre, pour me faire les ongles, et quand je venais, j'en profitais pour acheter de la lingerie et je rentrais directement à la maison. Je ne pouvais pas rester longtemps. [...] Je me suis beaucoup perdue, dans le train, dans le métro... Mais aujourd'hui, grâce à Dieu, ce n'est plus le cas. Et je pense que cela a été ma liberté. [...] Je pense donc qu'aujourd'hui, le plus important pour moi, c'est l'école, et j'ai aussi appris à me débrouiller toute seule. À dire les choses franchement, à dire « j'y vais, j'y vais ». [...] Je parle un peu français, je comprends mais. [...] Pour moi aussi, ça a été très difficile au début. Je n'avais pas beaucoup de contacts avec les gens. Sortir, discuter, faire des choses, à cause du travail et parce que je ne pouvais pas quitter l'appartement pour voir le monde. [...] Je n'aimais pas cette ville, parce que je ne la connaissais pas, je ne faisais que travailler. [...] Je ne connaissais pas d'autres appartements, d'autres endroits. Tout se faisait par téléphone et par l'application. Aujourd'hui, non, aujourd'hui je vais, je cherche quel bus je prends, comment et je fais pour revenir et j'y vais. Je ne prends plus Uber, ce genre de choses, très rarement. Toujours le train, le métro. Puis j'ai appris à aimer et à vivre avec. C'est pour quoi aujourd'hui j'aime être ici. ▷

paix et de pouvoir mettre de l'argent de côté pour moi. Je ne sortais donc pas beaucoup. J'allais dans des endroits avec

Conclusion : Des logements sécurisés et inclusifs comme priorité

Le logement ne peut être réduit à une fonction matérielle ou utilitaire : il est un pilier fondamental de la dignité humaine, un espace où se construit la stabilité, où peut s'exprimer la subjectivité, et où l'on trouve – ou non – un sentiment de sécurité. Comme l'a formulé Samuel, l'idéal serait de pouvoir habiter un lieu « *sans déranger ou être dérangée* ». Cette aspiration universelle est pourtant encore largement inaccessible à de nombreuses personnes vivant dans la précarité, en particulier celles appartenant aux communautés LGBTQIA+ ou exerçant le travail du sexe, pour qui le logement devient un enjeu vital, conditionnant l'accès à la santé, aux droits sociaux, à l'inclusion, voire à la simple survie.

Les dispositifs d'hébergement d'urgence, censés offrir une réponse rapide et protectrice, révèlent de profondes lacunes. Non seulement ils sont insuffisants en nombre, mais leur fonctionnement reproduit, voire aggrave, les mécanismes de stigmatisation et de violence déjà subis dans l'espace public. Les personnes trans*, les travailleur·euses du sexe ou les migrant·es LGBTQIA+ y sont fréquemment confronté·es à l'exclusion, à la maltraitance, voire à des violences institutionnelles banalisées. Le manque de contrôle sur les pratiques discriminatoires, l'absence de formation spécifique des intervenant·es sociaux·ales, et la non-prise en compte des parcours de vie fragilisés rendent ces espaces parfois plus dangereux que protecteurs.

Ni les *plazas*, ni le système du 50/50 ne sont visibles dans les politiques publiques. Pourtant, ils constituent la principale forme d'hébergement et d'organisation du travail du sexe pour de nombreuses personnes migrantes, trans*, ou sans statut légal. Ce sont des structures en marge du droit, mais profondément organisées. Elles offrent une forme d'autogestion communautaire, mais reposent aussi sur des formes de dépendance économique, psychologique et sociale très fortes. Les *plazas* sont chères, tant sur le plan financier qu'humain. Elles impliquent un mode de vie nomade, une absence totale de stabilité, et des dynamiques de pouvoir

difficiles à contourner. Ce double système – *plazas* et 50/50 – produit une précarité organisée, silencieuse, et largement tolérée. Il crée une double exclusion : d'un côté l'État et les institutions ne reconnaissent pas ces réalités, de l'autre la société les stigmatise ou les ignore.

Face à cette économie parallèle du logement, fondée sur l'exploitation silencieuse et l'auto-régulation contrainte, la question n'est pas seulement de reconnaître l'existence des *plazas*, mais de repenser les politiques d'hébergement et de logement pour les rendre véritablement inclusives, protectrices et adaptées aux réalités des personnes concernées.

Il est donc urgent de repenser profondément les politiques publiques en matière de logement, en mettant au cœur des priorités la création de dispositifs réellement inclusifs et sécurisés. Cela passe par le développement de logements dédiés et adaptés, capables d'offrir un cadre respectueux, bienveillant et stable aux personnes les plus exposées à l'exclusion. Les logements pensés pour les personnes LGBTQIA+ ou pour les travailleur·euses du sexe doivent tenir compte de leurs besoins spécifiques, notamment en termes de sécurité, d'intimité, et de reconnaissance de leurs trajectoires.

Mais l'offre en tant que telle ne suffit pas : elle doit être accompagnée d'un renforcement global de l'accompagnement social et administratif, afin de ne pas laisser les personnes isolées face à des démarches complexes et souvent inaccessibles. Il faut lutter activement contre les discriminations à l'entrée dans le logement, notamment celles exercées par des propriétaires ou agences immobilières, en garantissant l'acceptation systématique des aides comme celles du CPAS. Les procédures administratives doivent par ailleurs être simplifiées et accélérées, car les délais excessifs prolongent inutilement des situations de grande vulnérabilité.

La formation des professionnel·les de l'action sociale à la non-discrimination et à la compréhension des réalités spécifiques des minorités est indispensable. Elle doit s'accompagner de mécanismes concrets de signalement et de sanction en cas de mauvais traitements. Il convient aussi d'améliorer les conditions matérielles d'accueil dans les structures existantes, en assurant un niveau de dignité minimal: hygiène, alimentation, accès aux soins, à l'écoute, à la confidentialité.

Par ailleurs, il faut reconnaître et intégrer le lien direct entre logement et travail du sexe. Trop souvent ignoré ou dénié, ce lien est pourtant central: disposer d'un toit peut permettre d'exercer dans des conditions moins dangereuses, d'éviter l'exploitation dans des réseaux de sous-location abusifs, et d'envisager, pour celles et ceux qui le souhaitent, un changement de trajectoire. Cela implique de créer des formes de logement déstigmatisées, accessibles y compris aux personnes sans papiers, mais aussi de proposer des aides concrètes à la réinsertion – formation, accès à l'emploi, apprentissage linguistique – ainsi qu'un accompagnement vers la propriété pour celles et ceux en voie de régularisation, comme outil d'émancipation à long terme.

Enfin, il importe de soutenir les personnes psychologiquement, en tenant compte des traumas liés aux violences institutionnelles, à l'exil, à la stigmatisation, en ouvrant des espaces de parole où l'expérience puisse être reconnue, partagée, déstigmatisée. Le logement ne peut être dissocié des autres dimensions de la vie: il est au cœur d'un écosystème d'émancipation, à la croisée des politiques sociales, de santé, de migration, d'égalité des droits. La lutte contre le mal-logement exige donc une approche transversale, intersectionnelle et profondément humaine. Il est temps de faire du logement non pas un privilège, mais un droit effectif pour toutes et tous.

Bibliographie



Ben Haman, O., Hulse, K., Jacobs, K. (2021). Social Inclusion and the Role of Housing. In: Liamputtong, P. (eds) Handbook of Social Inclusion. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-48277-0_130-1

Chaouki, M. Y. (2025) Making Queer Home(s) on the Move. Master thesis in Urban Studies. ULB-VUB

DeChants, J.P., Green, A.E., Price, M.N., & Davis, C.K. (2021) Homelessness and Housing Instability Among LGBTQ Youth. West Hollywood, CA: The Trevor Project. <https://www.thetrevorproject.org/wp-content/uploads/2022/02/Trevor-Project-Homelessness-Report.pdf>

Delgado, J. & Sindicato Otras (2024) Sex work with rights. A Proposal for Decriminalisation and Inclusion in Labour and Social Security Law

Dessouroux, C., Bensliman, R., Bernard, N., De Laet, S., Demonty, F., Marissal, P. et Surkyn, J., « Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, document 99, mis en ligne le 06 juin 2016, consulté le 03 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/1346>; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.1346>

Dresler, A. D. (2021) Incivilités et violences à l'égard de travailleur·ses du sexe/prostitué·es trans, Alias asbl*

Edelman, E.A., Corado, R., et al. (2015) Access Denied: Washington, DC Trans Needs Assessment Report. DC Trans Coalition. Disponible en ligne: <https://dctranscoalition.files.wordpress.com/2015/11/dctc-access-denied-final.pdf>.

El Moussawi, H. (2024) 'Finding housing was an illness': refugees' sense of continued displacement in Belgium, Housing Studies, Vol. 39 (9), 2377-2398, DOI:10.1080/02670320.2023.2180493

EUR-lex (2013) Art. 21 de la directive 2013/33/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale. Consulté le 29/08/2025. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CE-LEX:32013L0033#id124f96-l>

Fadoul, K. (2025, 29 avril) Logement social à Bruxelles : les délais d'attente vont de 9 à 22 années, RTBF. <https://www.rtbf.be/article/logement-social-a-bruxelles-les-delaids-d-attente-vont-de-neuf-a-22-annees-ii/539973>

FEANTSA (2017) ETHOS Light, <https://www.feantsa.org/download/fea-002-18-update-ethos-light-0032417441788687419154.pdf>

FEANTSA (2019) Fourth Overview of Housing Exclusion in Europe https://www.feantsa.org/download/oheeu_2019_eng_web5120646087993915253.pdf

FEANTSA (2007) Typologie européenne de l'exclusion liée au logement (ETHOS), https://www.feantsa.org/download/fr_2525022567407186066.pdf

Fedasil (n.d.) LGBTQI et demande de protection Internationale. Consulté le 29/08/2025. <https://www.fedasilinfo.be/fr/lgbtqi-et-demande-de-protection-internationale>

Fedasil (n.d.) Séjour en centre d'accueil. Consulté le 29/08/2025. <https://www.fedasil.be/fr/reseau-daccueil/sejour-en-centre-daccueil>

Halberstam, J. (2016). Trans - Gender Transitivity and New Configurations of Body, History, Memory and Kinship. Parallax, 22(3), 366–375. <https://doi.org/10.1080/13534645.2016.1201925>*

Lechien, A. (2021, 10 décembre) Le premier centre d'accueil pour demandeurs d'asile LGBTQIA+ ouvre en Belgique, RTBF. <https://www.rtbf.be/article/le-premier-centre-daccueil-pour-demandeurs-d-asile-LGBTQIA+-ouvre-en-belgique-10895208>

Loopmans, M., & Vermeiren, K. (2009). Verborgen prostitutie in Brussel. Agora, 25(3), 24-25. <https://doi.org/10.21825/agora.v25i3.2562>

Macon, C., & Tai, E. (2022). Earning Housing: Removing Barriers to Housing to Improve the Health and Wellbeing of Chronically Homeless Sex Workers. Social Sciences, 11(9), 399. <https://doi.org/10.3390/socscill090399>

OECD (2024), OECD Territorial Reviews: Brussels-Capital Region, Belgium, pp. 59-64, OECD Territorial Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/0552847b-en>

Oso, L. (2016). Transnational Social Mobility Strategies and Quality of Work among Latin-American Women Sex Workers in Spain. Sociological research online, 21(4), 180. <https://doi.org/10.5153/sro.4129>

Ropianyk, A., & D'Agostino, S. (2021). Queer asylum seekers in Belgium: Navigating reception centers. DiGeSt - Journal of Diversity and Gender Studies, 8(2). <https://doi.org/10.21825/digest.v8i2.17325>

Rucquois, R. (2024, 20 novembre) La situation des CPAS à Bruxelles est critique : "Le personnel est en souffrance", BXI. <https://bxi.be/categories/news/la-situation-des-cpas-a-bruxelles-est-critique-le-personnel-est-en-souffrance/?theme=classic>

Shdaimah, C.S.; Franke, N. D.; Becker, T. D. & Leon, C.S. (2023) Of House and Home: The meanings of housing for women engaged in criminalised street-based sex work', Anti-Trafficking Review, issue 20, 2023, pp. 54-74, <https://doi.org/10.1497/atr.20223204>

Siegel, D. (2012). Mobility of Sex Workers in European Cities. European journal on criminal policy and research, 18(3), 255-268. <https://doi.org/10.1007/s10610-011-9168-5>

***Alias :** L'asbl Alias travaille depuis 2009 auprès des hommes HSH (Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) et des personnes trans* actifs dans la prostitution - le travail du sexe en région de Bruxelles Capitale. Alias développe des stratégies de promotion de la santé, de prévention/réduction des risques et d'accès aux droits à travers plusieurs projets communautaires, une offre de services psycho-médico-sociaux : du travail de rue en ville et des permanences internet sur des sites d'escorting, des permanences médicales (dépistages IST/VIH, vaccins, PrEP), des permanences d'accueil, des activités collectives et communautaires, un suivi individuel. L'offre d'Alias est intégralement anonyme et gratuite. Notre objectif est de répondre aux besoins et d'accompagner les demandes du public. Nous proposons une expertise sur la prostitution HSH et des personnes trans* auprès de nos partenaires.*

Références

- 1** L'usage de l'astérisque dans trans s'inspire de la conceptualisation de Halberstam (2016), qui propose ce terme pour désigner une diversité de vécus trans sans les enfermer dans des catégories fixes. Ce choix permet d'éviter les effets normatifs des classifications rigides et de maintenir une ouverture sur les multiples formes d'identités et d'expériences corporelles.
- 2** « Les personnes qui vivent temporairement avec d'autres personnes sont considérées comme des "sans-abri cachés", car elles passent souvent inaperçues. Comme elles n'ont pas accès aux ressources d'aide au logement et ne peuvent être identifiées, elles sont "cachées" dans les statistiques nationales sur le sans-abrisme »<https://rednoseday.org/news/what-are-four-types-homelessness#:~:text=Hidden%20Homelessness&text=Individuals%20who%20live%20with%20others,from%20national%20statistics%20on%20homelessness>.
- 3** Chaque personne n'est comptabilisée qu'une seule fois par catégorie. Ainsi, les épisodes répétitifs au sein d'une même catégorie (par exemple, un enchaînement de séjours courts en Airbnb) ne sont pas représentés ici.
- 4** Les catégories 7.I, 8.3, II.I et II.2 ne seront pas traités dans la suite du rapport vu qu'un seul témoignage est disponible dans ces catégories.
- 5** Au moment de l'interview, en mars 2024
- 6** La notion de Plaza provenant du contexte hispanophone, renvoie en premier abord à un cadre de travail formalisé. Delgado & sindicato Otras (2024, p. 118) le définissent de la manière suivante : « Dans le travail du sexe, il existe une forme particulière de contrat temporaire, connue sous le nom de système de la Plaza. Selon ce système, les travailleurs sont placés dans un établissement dédié à la prestation de services sexuels pour une durée pouvant varier d'environ 10 à 21 jours. Ils bénéficient ensuite d'un repos de 7 jours. La mobilité fait partie intégrante du travail du sexe, à la fois en raison des dynamiques de la demande et des besoins ou préférences des travailleurs du sexe eux-mêmes. Pendant la période où une personne fournit des services dans le cadre de ce type de contrat, deux scénarios sont possibles : soit elle est indépendante, soit elle est sous l'organisation et la gestion de l'entreprise. » □□.
- Pourtant, Oso (2016) précise que ce système rotatif est également en vigueur dans des appartements informels, ce qui témoigne d'une forme plus précaire et moins institutionnalisée des Plazas, semblable à celle identifiée dans le cadre de notre enquête.

**« Ce qui m'arrive, en fait, moi,
je suis fan d'une petite peluche,
et je l'emmène partout. Et je dis
toujours à ma peluche :**

**[...] un jour, nous aurons un
endroit, je ne serai plus obligé
de te déplacer tout le temps.**

**Parce que la première chose que
je fais, c'est me rendre quelque
part et chercher un endroit.**

**Et je suis fatigué. Je veux avoir
un endroit pour lui, pour moi. »**

